VOLUME XXII — WINNIPEG, MAN., MERCREDI 26 SEPTEMBRE 1934 — NUMERO 39



... correspondance à
"LA LIBERTE"
ABONNEMENTS:
... $2.00
... $2.50
... $3.00

LA LIBERTÉ

Directeur: Donatien Frémont

DIEU ET MON DROIT

Téléphone 21 817
Publiée par
CANADIAN PUBLISHERS, LTD.
619, avenue McDermot
Winnipeg, Manitoba

Détient-on le ravisseur et le meurtrier du bébé Lindberg?

On a arrêté Bruno-Richard Hauptmann, menuisier allemand, trouvé porteur de $13,750 des $50,000 de la rançon — John Condon croit le reconnaitre comme celui à qui il a remis la somme—Des preuves accablantes

NEW-YORK—Un menuisier allemand nommé Bruno-Richard Hauptmann, âgé de 35 ans, a été traduit en justice sous l'accusation d'avoir enlevé et tué le bébé Lindbergh.

Il reste à la police à résoudre ce problème essentiel: Qui a effectué l'enlèvement et comment l'enfant est-il mort?

Voici ce qu'elle a établi au sujet de Hauptmann: Cet homme — qui s'est enfui d'Allemagne pour échapper à la justice — a mis en circulation récemment plusieurs des billets de banques qui composaient la somme de la rançon. Au moins $13,750 des $50,000 de la rançon ont été trouvés cachés dans le plancher et des boiseries de son garage. M. John Condon croit reconnaitre en cet homme celui à qui il a donné la rançon. Invité à le désigner parmi vingt hommes, M. Condon l'a montré, mais il a aussi montré trois autres hommes. L'écriture de l'accusé ressemble à l'écriture du feuillet indiquant aux Lindbergh le chiffre de la rançon. Ce menuisier a déjà travaillé à Hopewell, près de la demeure des Lindbergh, et il s'est déjà fourni chez un marchand de bois dont la marchandise porte une marque particulière qu'on a observée sur l'échelle ayant servi au crime.

N'exerçant plus son métier depuis l'époque du crime, il a expliqué à des voisins qu'il faisait des opérations de Bourse.

L'arrestation

Voici une déclaration du commissaire de police, M. O'Ryan, expliquant l'arrestation de Hauptmann:

L'arrestation de Hauptmann est le résultat d'efforts incessants et coordonnés de la police du New-York, de la gendarmerie du New-Jersey et du secrétariat de la justice pour la solution de l'affaire Lindbergh. Les informations que nous possédons nous permettent de croire que la phase la plus importante des travaux de la police dans cette affaire est maintenant terminée.

Les billets de la rançon

Moins de deux jours après le paiement de la rançon dans le cimetière de St-Raymond (Bronx), on découvrit à l'East River Savings Bank un billet de $20 ayant fait partie de la somme. Nous nous sommes vainement efforcés de savoir qui avait mis ce billet en circulation. Pendant plus de deux ans, aucun autre des billets de $20 de la rançon n'a été mis en circulation, tandis que $5,000 en billets de $5 et de $10 étaient versés à des petits marchands dans divers quartiers de la ville. Nous avons fait une enquête sur la provenance de chacun de ces billets, bien que le fait qu'il circule énormément de billets de $5 et de $10 ne nous permit guère de compter obtenir des résultats satisfaisants. Nos hommes entendaient ne pas se décourager. Il y a trois semaines, des billets de $10 et de $20 échangeables en or (l'Etat les retirant de la circulation depuis la mobilisation de l'or, ces billets sont de plus en plus rares) apparurent dans les quartiers d'Yorkville et de Fordham. Les marchands, les garagistes et surtout les préposés des postes de ravitaillement de gazoline furent invités à coopérer avec la police en prenant des moyens de faciliter l'identification du possesseur de chacun des billets suspects. On leur suggéra, par exemple, d'inscrire sur les billets soit l'adresse soit le numéro de l'auto du possesseur. Ces mesures nous mirent en contact avec un marchand de Fordham qui avait reçu un billet de $20. Ce marchand nous décrivit l'homme de qui il avait reçu le billet. Plus tard, un billet portant un numéro d'automobile fut découvert à la Corn Exchange Bank de l'intersection de la 125e rue et de Park Avenue. Cette piste conduisait à un poste de ravitaillement de gazoline établi près de la banque. Le préposé à ce poste nous décrivit l'homme qui lui avait remis le billet. C'était l'homme décrit par le marchand de Fordham. Connaissant le numéro de l'auto de l'homme, nous avons pu apprendre son nom et son adresse et faire surveiller son habitation. Vers 9 h., mardi matin, Bruno-Richard Hauptmann partit de chez lui en auto. Il paraissait se diriger vers Yorkville. Des agents le suivirent, l'arrêtèrent et découvrirent dans ses poches un billet de $20 changeable en or et ayant fait partie de la somme versée pour la rançon.

Le 1er mars 1932

L'enfant est enlevé le soir du 1er mars 1932, de la demeure que ses parents possèdent sur une montagne près de Hopewell, dans le New-Jersey. La feuille de papier indiquant le chiffre de la rançon est fixée au bord de la fenêtre par où le criminel est passé.

Au moyen de la radio, la mère supplie quiconque a son enfant de lui donner des soins qu'elle indique.

Cinq jours après l'enlèvement, deux membres de la pègre de New-York obtiennent du père l'autorisation de négocier le rachat de l'enfant. Le 8 mars, M. John Condon, un sociologue, publie dans un journal du Bronx quelques lignes où il laisse entendre qu'il est prêt à verser la rançon en retour de l'enfant. Il signe Jafsie. Les négociations se prolongent. Ce n'est que le 2 avril que Jafsie verse les $50,000 à un inconnu. Cela se passe le trois, dans un cimetière du Bronx. Le père attend Jafsie dans une auto. Le lendemain, le père, Jafsie, M. Henry Breckenridge, ami des Lindbergh, se rendent en avion à Martha's-Vineyard, l'inconnu ayant prétendu qu'ils y trouveraient l'enfant à bord d'un bateau.

Ignoble truc de publicité

Quelques jours plus tard, un nommé John-Hughes Curtis, constructeur de bateaux à Norfolk, en Virginie, commence un ignoble truc de publicité, avec la coopération de deux notables, dont il a trompé la bonne foi, le révérend Dobson-Peacock et le vice-amiral Burrage. Il affirme être entré en communication avec les ravisseurs et finit par obtenir que le père l'accompagne en mer pour revoir son enfant. Le père est à bord d'un bateau avec Curtis et se croit sur le point de retrouver son enfant, lorsque, le 12 mai, un noir, chauffeur de camion, trouve le petit cadavre dans un bois, à quelques milles de la demeure des Lindbergh. Peu après, Curtis avoue. Traduit devant un tribunal et convaincu d'avoir fait obstacle à la justice, il est condamné à un an d'emprisonnement et à une amende de $1,000.

Preuves accablantes

L'enquête sur l'affaire a donné les résultats suivants:

1) Le colonel Norman H. Schwarzkopf, chef de la police du New-Jersey, a déclaré que Hauptmann avait déjà travaillé pour le marchand de bois du Brônx où fut pris le bois qui servit à fabriquer l'échelle utilisée dans le rapt du bébé Lindbergh. Schwarzkopf reconnait que c'est là une des meilleures preuves dont dispose la police;

2) des comparaisons détaillées ont établi que l'écriture de Hauptmann est la même que celle des notes de la rançon et que chacun des billets formant la somme de $13,750 trouvée dans le garage de l'ex-prisonnier allemand provenait de la rançon;

3) l'hypothèse d'un expert du Trésor (Farrar) que l'échelle du ravisseur se brisa comme il descendait de la chambre du petit Lindbergh et que le bébé ainsi que le ravisseur peut-être furent blessés dans cette chute semble étayée par la rumeur persistante que la police a appris que Hauptmann avait été soigné pour une blessure à la jambe vers le temps où le forfait fut perpétré.

4) la déclaration officielle que Hauptmann a tenté de s'enfuir des Etats-Unis, en 1932, peu après la mort du petit Lindbergh.

Nominations à Québec

QUEBEC — M. L.-A. Taschereau premier ministre de la province, a annoncé les trois nominations suivantes: le colonel Georges-Emile Marquis, ci-devant directeur de la statistique provinciale, succède comme bibliothécaire à M. Joseph Desjardins qui prend sa retraite; M. Jean-Charles Harvey, ancien rédacteur en chef du Soleil, devient directeur de la statistique; M. Oscar Boulanger, c.r., député de Bellechasse à Ottawa, est nommé examinateur des titres à la Commission du prêt agricole.

Nouvelles Brèves

REGINA—Le gouvernement fédéral a fait un prêt de $4,500,000 à la Saskatchewan, afin de lui permettre de payer une partie de ses arrérages de secours et des dettes contractées pour achat de grains de semences, etc.

EDMONTON—M. C. L. Gibbs, député travailliste provincial et conseiller de la ville depuis plusieurs années, est décédé dans un hôpital de l'Ontario, d'une hémorragie célébrale.

SAULT-SAINTE-MARIE, Ont. — Mme Treffilé Homier, du Sault-Ste-Marie, vient de célébrer son 100e anniversaire de naissance. Mère de 12 enfants, elle a 84 petits-enfants et tant d'arrière-petits-enfants qu'elle ne peut plus les compter.

MONTREAL—Le Révérend D. T. Owen, évêque de Toronto, a été élu primat de l'Eglise d'Angleterre au Canada. Il succède au Révérend Clarendon L. Worrell, archevêque de la Nouvelle-Ecosse, décédé.

QUEBEC—Le congrès annuel de la Ligue Catholique féminine sera tenu à Québec, le 25 octobre prochain et groupera des déléguées des diverses sections de la Ligue établie dans huit diocèses.

NAMUR—Dans une allocution, le roi Léopold III a dit qu'il importe que la région de Namur demeure fortifiée.

HYDE-PARK — On a fêté samedi le 80e anniversaire de naissance de la mère du président Roosevelt.

LONDRES—Le mariage du prince Georges et de la princesse Marina de Grèce aura lieu le 29 novembre, à l'abbaye de Westminster.

MONTREAL—Sa Sainteté le Pape Pie XI a envoyé sa bénédiction apostolique aux organisateurs des trois journées anti-communistes, qui viennent de se succéder à Montréal.

UNE COLLISION FATALE SUR LA ROUTE DAWSON

Max Labelle, de Sainte-Anne, perd la vie dans un terrible accident d'automobile

Max Labelle, 40 ans, de Sainte-Anne, a été tué dans la nuit de vendredi à samedi, à un mille à l'est de Lorette sur la route Dawson, dans une collision d'autos. Celui qu'il conduisait est allé frapper un camion automobile chargé de bois.

Jacques Bonin, également de Sainte-Anne, qui se trouvait avec lui, s'est infligé une grave entaille sur la tête et a dû être transporté à l'hôpital de Saint-Boniface. Un autre compagnon, O. Gagné, de Sainte-Anne, a eu des coupures et des contusions sans gravité.

Le conducteur du camion, J. Grover, de Giroux, s'en est tiré indemne.

L'accident est arrivé peu après minuit. M. Labelle se dirigeait vers Sainte-Anne quand son auto s'est heurté contre le camion qui venait dans la direction opposée. Un officier de la police montée, rendu sur les lieux une heure plus tard, a ouvert une enquête.

Sur les traces de sir John Franklin

Assuré qu'il connait l'endroit précis où, il y a 87 ans, sir John Franklin cacha le journal de sa malheureuse expédition, l'explorateur anglais E.-K. Pease est parti pour la région de l'Arctique. Il se dirige vers une île sans nom à 200 milles au sud du pôle nord.

Pease est accompagné seulement de son chien Jil. L'explorateur, qui n'est âgé que de 26 ans, déclare qu'il passera deux ans s'il le faut, dans les solitudes glacées du Nord, afin de trouver la clé du mystère qui entoure la disparition des navires de Franklin.

Le sort de ces deux navires, le "Frebus" et la "Terreur", n'a jamais été éclairci.

NOUVELLES DE PARTOUT

Le père du Cardinal Villeneuve est mort

MONTREAL — M. Rodrigue Villeneuve, père de Son Eminence le Cardinal Villeneuve, est décédé le 18 septembre, à l'âge de soixante-seize ans, entouré de sa femme, de ses deux fils, (le Cardinal et le R. F. Liguori), de sa fille, Mme Goulet, ainsi que d'autres parents et plusieurs religieuses de la Miséricorde. Le défunt avait reçu ces jours derniers la bénédiction apostolique du Souverain Pontife.

Aussitôt après la mort de son père, le Cardinal a célébré la messe des morts, à laquelle la famille et plusieurs religieuses ont assisté et communié.

Son Eminence avait lui-même administré son père vendredi dernier.

M. Rodrigue Villeneuve était né à Saint-Esprit, dans le comté de Montcalm, le 4 septembre 1858, et était venu encore très jeune s'établir à Montréal. Lui survivent: sa femme, née Lalonde (Marie-Louise), deux fils, Son Eminence le cardinal Rodrigue Villeneuve et le R. F. Liguori; une fille, Mme Goulet, deux petites-filles, Thérèse et Pierrette Goulet, et trois soeurs.

Aux affaires étrangères

OTTAWA — Trois nouveaux sous-secrétaires adjoints du ministère des Affaires étrangères ont été choisis par la Commission du service civil. Il y avait cent candidats sur les rangs. Les candidats heureux sont MM. Léon Mayrand, de Montréal; C. S. Ritchie, de Toronto, et R. MacDonnell, de Winnipeg.

Un violent ouragan au Japon

TOKYO—Un typhon d'une violence extrême a ravagé plusieurs villes du centre du Japon. Il a causé la mort de 1,600 personnes à l'heure présente et blessé plus de 5,000 autres. Les dommages matériels sont estimés à plusieurs dizaines de millions de dollars.

Mort du doyen des journalistes

MONTREAL—John Redpath Dougall, le plus vieux journaliste de l'Empire britannique, est mort à l'âge de 94 ans. Dougall passa 74 années de sa vie dans le journalisme. Il fut éditeur du "Montreal Witness", qui fut pendant longtemps le principal journal de la métropole.

M. Armand Lavergne reste vice-président des Communes

QUEBEC—M. Armand Lavergne, député conservateur de Montmagny au Parlement fédéral, n'a pas l'intention d'abandonner ses fonctions de vice-président de la Chambre des Communes. "J'y ai songé quelque temps, lorsque ma santé semblait devenir précaire", a dit M. Lavergne, mais maintenant que je me sens mieux, j'ai abandonné cette idée".

Il répondait à une question que lui posait un représentant de la Canadien Press. Celui-ci l'interrogea ensuite sur ses rapports avec le gouvernement conservateur qui, dit-on, seraient de plus en plus tendus. M. Lavergne est, écrit-on, en désaccord complet avec l'administration Bennett sur la question du français. "Cela se peut", a répondu le vice-président, "mais le vice-président de la Chambre des Communes est étranger à l'administration. Il appartient à la Chambre des Communes, non au service civil".

M. Flandin et la légende du "patois canadien"

PARIS— M. Pierre-Etienne Flandin, ministre des Travaux Publics dans le cabinet Doumergue et chef de la délégation française aux fêtes canadiennes de Jacques Cartier, donne dans le "Figaro" ses impressions sur les relations entre Canadiens français et Français.

"Comme tous les jeunes pouvoirs, la nation canadienne tendra à se protéger des influences étrangères. Nous ne savons pas à quel miracle d'énergie répété chaque jour, il faut recourir pour défendre la langue française, sur un continent où la langue américaine, qui n'est pas tout à fait la langue anglaise, est prépondérante. Les Canadiens français doivent lutter sans cesse contre 100,000,000 d'anglophones".

M. Flandin relève une fois de plus cette erreur que le français tel que parlé au Canada n'est pas compris des Français: "Il y a ceux qui prétendent que le français parlé par les Canadiens français est un "patois", inintelligible aux Français eux-mêmes. Mais si notre grammaire, contrairement à celle de Québec, n'est plus celle de l'époque des grandes migrations, religieusement conservée et recopiée dans les écoles du village, la langue du Québec telle qu'on l'entend dans les discours, dans les conversations et telle qu'on la lit dans les livres, n'est pas plus différente du français ordinaire que celle de la Normandie, de la Bourgogne et de l'Anjou.

"Les Canadiens français et les Français jouissent d'un bel avantage en pouvant parler la même langue."

Aux confins polaires du Canada

OTTAWA—Un message reçu par T.S.F. au ministère de l'Intérieur annonce que le brise-glace Nascopie, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, a atteint Craig-Harbour, sur la côte sud de l'île Ellesmère. C'est le poste le plus reculé dans l'itinéraire de sa grande croisière arctique annuelle.

On sait que ce navire, parti de Montréal le 7 juillet, a à son bord tout le ravitaillement des postes nordiques de trappeurs, de la Gendarmerie canadienne à cheval et de missionnaires. Plusieurs fonctionnaires du gouvernement font partie du voyage, ainsi que quelques touristes.

Des chenilles arrêtent un train de marchandises

ESTELLINE, Texas. — Quelques millions de chenilles ont réussi à arrêter et à paralyser pendant quelque temps un train de marchandises à quelques milles au sud d'Estelline. Les chenilles avaient envahi la voie ferrée après un orage de grêle qui les chassa de leurs abris. En arrivant à cet endroit le frein s'arrêta tout à coup et l'on constata que les roues de la locomotive glissaient sur les chenilles. Il fallut laver les roues de la locomotive et la voie ferrée.

Les chauffeurs doivent des égards aux piétons

EDMONTON—Le juge Primrose a condamné à $9 d'amende et les frais l'automobiliste J. Booth qui avait éclaboussé des piétons dans les rues d'Edmonton. Le magistrat a déclaré que pour le bon renom de la ville, il convient de faire cesser la désinvolture avec laquelle les automobilistes traversent les flaques d'eau et éclaboussent les passants. Pour sa part, le juge est décidé à se montrer sévère quand des cas semblables lui seront soumis.

ASSOCIATION D'EDUCATION

Liste des délégués de l'Exécutif dans les paroisses françaises

le 30 septembre

La température défavorable de dimanche dernier a contrarié le programme des visites des délégués. Voici le programme de dimanche prochain 30 septembre:

Ile-des-Chênes: Juge L.-P. Roy.
Saint-Pierre: C. Fournier.
Otterburne: A.-C. Larivière.
Saint-Malo: L.-P. Gagnon.
St-Adolphe: Major J.-C. Lavoie.
Aubigny: A. Bernier.
Ste-Elisabeth: S. Dussault.
Ste-Agathe: Henri Lacerte.
St-Jean-Baptiste: W.-G. Raymond.
Letellier: J.-A. Pambrun.
Saint-Joseph: C. Prud'homme.
Fort Garry: H. D'Eschambault.
Saint-Norbert: J.-A. Marion.
La Salle: Donatien Frémont.
Lac du Bonnet: Emile Létienne.
Saint-Georges: Raymond Bernier.
Woodridge et Saint-Labre: Geo. Chavanne.
Vassar et South-Junction: G.-H. Brunet.

Les libéraux gagnent quatre des cinq élections partielles

Ils remportent les sièges de Frontenac-Addington, York North, Egin West et Kenora-Rainy River—Le seul conservateur élu est Thomas L. Church, dans Toronto East—Le peuple réclame des élections générales, dit M. King

OTTAWA—Dans les cinq élections partielles ontariennes de lundi, les libéraux ont remporté quatre sièges et les conservateurs ont vu revenir l'un de leurs vétérans.

Deux des victoires libérales ont été gagnées dans d'anciens comtés conservateurs, Frontenac-Addington et York North. Les deux autres, Elgin West et Kenora-Rainy River, étaient de vieux sièges libéraux devenus vacants à la suite de la formation du nouveau cabinet de l'Ontario.

Frontenac-Addington a été la grande surprise du jour. Un libéral y a été élu pour la première fois et par une très grosse majorité.

C'est Thomas L. Church, sept fois maire de Toronto, ancien membre du Parlement et candidat défait aux élections générales de 1930, qui a remporté la seule victoire conservatrice dans Toronto East.

"Petite élection générale"

Les cinq élections partielles de lundi apparaissaient comme une petite élection générale. Les observateurs politiques en attendaient le résultat avec intérêt comme un signe avant-coureur de ce que seront les prochaines élections générales d'ici un an. Les libéraux voient naturellement dans leur victoire une indication que le peuple canadien continue de revenir au libéralisme. Quant aux conservateurs, ils se déclarent satisfaits de l'élection de M. Church et du chiffre de voix obtenues par leurs autres candidats.

M. Mackenzie King, chef libéral, en commentant lundi soir le résultat de la journée, a déclaré que les électeurs réclamaient des élections générales et que le verdict populaire est nettement hostile à l'administration Bennett.

Les deux partis avaient lancé dans la campagne leurs plus puissants orateurs. M. Mackenzie King avait fait le tour des cinq circonscriptions. Du côté des conservateurs, les ministres Stevens, Manion et Matthews s'étaient jetés dans la bataille.

Résultats

TORONTO EAST (Final)	
T. L. Church, C.	13,207
H. P. Snelgrove, L.	10,643
Graham Spry, C.C.F.	4,669
ELGIN WEST (Final)	
W. H. Mills, L.	9,622
H. C. Borbidge, C.	6,724
R. W. MacDonald, Ind.	2,398
FRONTENAC-ADDINGTON (85 Polls sur 88)	
Colin Campbell, L.	9,[illegible]69
W. R. Aylesworth, C.	6,871
NORTH YORK (25 Polls sur 118)	
W. P. Mullock, L.	5,606
Capt. Harold Breuls, C.	3,548
(Election concédée)	
KENORA-RAINY RIVER (Incomplet)	
Hugh B. MacKinnon, L.-Ouv.	4,972
Joseph Derry, L.-C.	937
(Election concédée)	

Position des partis

Voici la position des partis à la suite des élections partielles de lundi:

Conservateurs	135
Libéraux	92
Fermiers-Unis	10
Ouvriers	4
Indépendants	2
Progressistes	1
Vacant	1
Total	245

MORT SUBITE DE Mgr CLOUTIER

Le vénérable évêque de Trois-Rivières âgé de 86 ans, était le doyen de l'épiscopat canadien

TROIS-RIVIERES—S. Exc. Mgr François-Xavier Cloutier, troisième évêque de Trois-Rivières et doyen de l'épiscopat canadien, est mort subitement, le 18 septembre, à 5 h. 30, à l'évêché, alors qu'il causait avec son médecin. Obligé de s'aliter l'avant-veille, à cause d'une indisposition, il avait passé une partie de la journée debout, le 17. Il plaisantait avec le Dr C.-N. De Blois, lorsqu'il faiblit soudainement. Mandé en hâte, S. Exc. Mgr A.O. Comtois, évêque auxiliaire, put administrer les derniers sacrements à Mgr Cloutier, qui s'éteignit presque à l'instant. Il était âgé de 86 ans.

Au cours des fêtes du tricentenaire qui viennent de se terminer, Mgr Cloutier avait accompli deux gestes symboliques; il avait béni la porte du Souvenir érigée à l'entrée ouest de la ville, cérémonie qui marquait l'ouverture officielle des fêtes, et avait dévoilé le "Flambeau", marquant ainsi la fin des mêmes célébrations. Le vénérable prélat continuait à sortir, et on le rencontrait fréquemment dans les rues de la ville.

Mgr Cloutier était né à Saint-Prosper en 1848. Il avait fait ses études au Séminaire de Trois-Rivières, où il devint par la suite professeur.

La famille comptait 15 enfants, dont 10 sont entrés en religion. L'aîné des fils, François-Xavier, devint évêque de Trois-Rivières; un autre, Prosper, devenu chanoine honoraire, est actuellement retiré à Champlain. Le troisième prêtre, Joseph, est décédé.

Ordonné prêtre par Mgr Laflèche en 1872, l'abbé Cloutier fut successivement vicaire à la cathédrale, chancelier du diocèse et curé de la cathédrale. Enfin, le 3 mai 1899, il fut le troisième évêque de Trois-Rivières, pour remplacer Mgr Laflèche et fut sacré sous ce titre, le 25 juillet suivant, par Mgr Bégin, archevêque de Québec.

Mgr Cloutier fut l'initiateur du mouvement social à Trois-Rivières. A l'affut de toutes les idées nouvelles, il a fondé un cercle ouvrier, l'un des premiers à fonctionner au pays. Il créa une école normale, fonda le Bien Public, encouragea les oeuvres de jeunesse, notamment celle des scouts catholiques, qui prit naissance à Trois-Rivières.

Les funérailles du prélat défunt ont eu lieu samedi matin à la cathédrale.

Funérailles

Mgr François-Xavier Cloutier repose maintenant dans la crypte funéraire de la Cathédrale aux côtés de ses deux prédécesseurs Nos Seigneurs Thomas Cooke et Louis-François Laflèche.

Une foule recueillie a entendu Son Eminence le cardinal Villeneuve, qu'un deuil plus intime vient de frapper, rendre hommage au distingué disparu.

Le service funèbre a été célébré samedi matin par Son Excellence Mgr Andrea Cassulo, délégué apostolique.

Au choeur, on remarquait LL. EE. NN. SS. Brunault, évêque de Nicolet; Ross, évêque de Gaspé; Decelles, évêque de St-Hyacinthe; Deschamps, évêque auxiliaire de Montréal; Rhéaume, évêque de Haileybury; Hallé, vicaire apostolique de l'Ontario-Nord; Langlois, évêque de Valleyfield; Ryan, évêque de Pembroke; Mgr James F, Nicholson, V.G., représentant de Mgr O'Brien, archevêque, de Kingston; Mgr F.-X. Lacoursière, des Pères Blancs, récemment sacré évêque; S. E. Mgr Comtois, vicaire capitulaire du diocèse des Trois-Rivières.

Il y a place sur le marché pour tout le blé de l'Ouest

Répétant une déclaration de M. James A. Richardson, faite à Québec dernièrement, M. John I. McFarland a affirmé de nouveau que toute la présente récolte de blé canadien trouvera un marché. "C'est ce que j'ai dit, il y a quelques semaines, à mon retour d'Europe", ajouta le président du cartel du blé.

M. Richardson a prétendu que la sécheresse qui a sévi dans plus d'un endroit de l'hémisphère boréal a supprimé la majeure partie des surplus de la production.

Un autre exportateur de blé, qui préfère taire son nom, a exprimé une opinion identique. Le Canada a, cette année, [illegible]2,000,000 de boisseaux à exporter. La récolte actuelle est évaluée à 269,000,000 de boisseaux. La demande mondiale est de 600,000,000. On peut donc présumer que toute la récolte canadienne de 1934 sera écoulée, ainsi qu'une bonne partie du surplus de la récolte de 1933.

ECHOS D'EUROPE

Un Français se dit l'assassin du conseiller Prince

BARCELONE — Les autorités de Vielle ont annoncé à la police de Barcelone qu'un Français nommé Etienne-Marius Combes, domicilié à Nimes, s'est livré à la garde civile et a déclaré avoir assassiné le conseiller Prince, avec l'aide d'un complice. (On se rappelle que le conseiller Prince a été assassiné comme il était sur le point de déposer relativement aux scandales Stavisky.) Combes a expliqué que son complice, qu'il ne veut pas nommer, et lui devaient recevoir 100,000 francs pour l'assassinat du conseiller. Ils avaient touché 25,000 f. d'arrhes et avaient été pourvus de passeports pour l'Espagne. Le reste de la somme promise ne leur ayant pas été versée, ils se trouvaient dans le dénuement.

Des soldats italiens assureront la liberté du vote

PARIS — Les puissances se sont entendues pour le recrutement de forces italiennes parlant allemand qui seront employées dans la Sarre afin d'y maintenir l'ordre durant le prochain plébiscite. C'est ce qui est révélé dans des milieux dignes de confiance.

Les troupes italiennes renforceront celles que possède déjà la Sarre. Leur mission sera d'assurer la neutralité pendant le plébiscite, alors que les habitants décideront si leur pays appartiendra à l'Allemagne, s'il passera à la France, ou s'il demeurera sous la juridiction de la Société des nations.

La plupart des 2,000 hommes que la commission a demandés seront choisis à Trieste et dans le sud du Tyrol, du consentement du premier ministre Mussolini.

Les habitants de cette partie de l'Italie répondent aux exigences de la Commission, car, tout en étant des neutres, ils peuvent parler allemand. Et ils ne sont ni Allemands ni Français.

Tout ce territoire appartenait autrefois à l'Autriche. Il est maintenant italien, mais l'on continue à y parler la langue allemande couramment.

Un complot est étouffé à Madrid

MADRID—Un soulèvement révolutionnaire qui devait éclater jeudi matin a été étouffé à temps par les autorités.

Le complot a été révélé par l'arrestation de Francesco Ordonnez, entraîneur athlétique à l'université de Madrid. On aurait trouvé sur lui des documents compromettants. Il paraît que des membres du cabinet et d'autres personnages importants étaient destinés à tomber sous les coups des révolutionnaires qui comptaient s'emparer des arsenaux et plus tard de l'armée et de la force aérienne. Le but des rebelles était d'établir une république du prolétariat.

Papa Joffre jugé par Lloyd George

LONDRES—Lloyd George fait l'éloge de Joffre dans les mémoires qu'il vient de publier. "Il était absolument sans reproche, déclare-t-il, lorsqu'il s'agissait de son patriotisme, de son sens du devoir, de sa fermeté de décision, de son courage et de son idéal haut porté. Mais comme son partenaire anglais, Haig, durant la Grande Guerre, Joffre donnait le meilleur de son intelligence lorsqu'il voyait devant lui le but à atteindre. Il était moins heureux s'il lui fallait prévoir, deviner, s'attaquer à une barrière invisible ou trop éloignée."

La campagne contre le cinéma immoral

ROME—Le cardinal Mundelein, de Chicago, a déclaré à la Presse Associée qu'il était prêt à suspendre la campagne contre les films immoraux pendant quelque temps, "afin de permettre aux producteurs de montrer s'ils s'étaient amendés."

"Nous ne voulons pas la ruine du cinéma, dit le cardinal, et nous allons donner un peu de répit aux producteurs. Mais il ne faut pas en conclure que nous abandonnons la partie.

"Nous n'exigeons pas nécessairement des films du genre "Pollyanna". Les scénarios de Janet Gaynor et de Will Rogers sont en général honnêtes. Nous n'aimons pas, par contre, les films genre Mae West."

L'Amérique et la protection des minorités

GENEVE — Au cours d'un débat sur la proposition que la Pologne a faite à la Société des nations d'étendre à tous les membres l'application du régime de protection des minorités que seuls certains membres sont tenus d'observer présentement, le sous-secrétaire des affaires extérieures du Canada, M. O.-D. Skelton, a dit qu'il serait injuste d'appliquer aux pays américains ce régime, qui comporte un contrôle étranger, parce que les minorités de ces pays ne sont nullement dans une situation comparable à celles des minorités d'autres parties du monde. On ne peut pas, a-t-il ajouté, mettre sur le même plan des minorités soumises souvent malgré elles à l'autorité d'un nouvel Etat, par suite de guerres ou de révolutions, et les minorités résultant d'une émigration libre. Ce serait particulièrement injuste dans le cas du Canada, pays où personne ne demande et rien ne motive l'application d'un contrôle extérieur à la protection que nos lois et nos usages assurent aux minorités.

Hitler cherche à séparer les catholiques de Rome

HANOVRE, Allemagne.—L'évêque du Reich Ludwig Muller, chef de l'Eglise protestante nazifiée, laisse entendre que le but ultime des nazis est l'unification des Eglises catholique et protestante d'Allemagne en une seule Eglise nationale.

L'Eglise protestante a déjà été "unifiée" sous l'autorité de Muller et les pasteurs oppositionnistes ont été matés avec fermeté.

Dans son discours à l'hôtel de ville, Muller a dit: "Nous voulons une Eglise qui soit indépendante de Rome. L'objectif pour lequel nous luttons est une seule Eglise pour tout le peuple.

"Toute personne qui se sentira incapable de coopérer à cette oeuvre devra s'effacer devant nous ou je m'en chargerai."

Muller parla de l'antisémitisme allemand et du boycottage qu'il a suscité chez les Juifs.

"Pour la première fois dans l'histoire chrétienne, dit-il, un peuple a osé défier les Juifs.

"Dans cette lutte, ajouta-t-il, les chrétiens doivent rester unis même si cette lutte exige six mois de privations."

Le catholicisme de Lyautey

Par sa nature supérieure, sa loyauté de soldat, Lyautez n'était pas homme à cacher ses profondes convictions catholiques. Sa tombe, qu'il a voulu placer sur une terre musulmane, rappellera que sous la blanche coupole dort un chrétien.

Voici un trait que le peint bien. Le maréchal était encore résident général quand il eut, à Fez, la première de ces crises de foie dont la dernière vient de l'emporter. Il était presque agonisant quand le principal iman de Fez insista pour le voir et lui dit: "Les ulémas de Fez, les imans de toutes les mosquées, sont réunis et demandent à Allah ta guérison. Ils croient qu'ils l'obtiendraient si tu leur promettais de venir, dès que tu seras guéri, à la mosquée de Mouley-Idris." Le malade, le perçant d'un regard divinateur, répondit: "Je te remercie de prier Dieu pour moi, mais, si je guéris, j'irai à la chapelle des Franciscains." Et il vit l'admiration et la joie éclairer les yeux de l'iman: le grand chef des chrétiens restait fidèle à sa foi et à son église.

Très attaché à un jésuite, le P. Georges Lejosne, ancien aumônier

Quelle saveur! Quel arome!



militaire, en résidence à Nancy, et qui le dirigeait depuis plusieurs années, Lyautey est mort en lui tenant les mains, réconforté par ses paroles, et récitant avec lui les dernières prières.

La Russie à la Société des Nations

GENEVE—L'assemblée de la Société des Nations a élu la Russie soviétique par un vote de 39 voix à 3 avec 7 abstentions.

Eamonn de Valera, président de l'Etat libre, causa une sensation en critiquant les campagnes athées des Soviets. "Si la Russie entre à Genève sans avoir promis d'arrêter ses campagnes irréligieuses, son admission ne consolidera pas la cause de la paix."

La Suisse était parmi les pays qui se sont le plus opposés à l'admission de la Russie à Genève, mais le porte-parole du gouvernement suisse a déclaré qu'il n'était aucunement question de continuer à protester maintenant que la décision de l'assemblée était connue.

Le Canada a voté en faveur de l'admission de la Russie à la Société des Nations.

Le service militaire obligatoire à partir de huit ans

ROME—Le Conseil des ministres a décrété le service militaire obligatoire pour tous les Italiens à partir de l'âge de 8 ans jusqu'à 33 ans.

C'est probablement la loi militaire la plus rigoureuse que l'histoire mentionne.

Déclarant que les "devoirs d'un citoyen et ceux d'un soldat ne sont pas séparables dans un Etat fasciste", le Conseil a institué les trois catégories suivantes d'entrainement militaire obligatoire:

1—Entrainement préliminaire commençant à l'âge de 8 ans;

2—Entrainement militaire commençant à 21 ans.

3—Entrainement se prolongeant dix années encore après que l'entrainement de la deuxième catégorie sera terminé.

Pour défendre Paris

PARIS—Deux experts ont suggéré au ministère de la défense la construction d'une forteresse d'acier et de béton qui s'élèverait à 6,500 pieds dans les airs—soit cinq fois la hauteur de l'édifice Empire State à New-York. Le but de cette tour gigantesque serait de protéger Paris contre les attaques aériennes de l'avenir. Ce projet est d'autant mieux venu que les récentes manoeuvres ont prouvé que la capitale n'était pas suffisamment protégée contre ce genre d'attaque.

Un aérodrome serait installé à une hauteur de 1,970 pieds, et un autre à 4,250 pieds. La tour elle-même serait hérissée de canons de défense. Dans les plus fortes tempêtes, son deplacement ne dépasserait pas 5 pieds et demi. Son poids total serait de 10,000,000 de tonnes.

On pourra secourir les affamés russes

GENEVE Le Canada, approuvant l'entrée de la Russie à la Société des Nations, a demandé, aujourd'hui, que les pays qui ont des nationaux souffrant de famine en Russie puissent leur porter secours. Le Dr O. D. Skelton, représentant canadien, croit que la Russie est prête à accepter toute assistance qui ne sera pas donnée dans un but politique.

Est-ce la fin de la propagande communiste?

GENEVE—Le représentant canadien à la Société des Nations, M. O. D. Skelton, sous-secrétaire des affaires étrangères, s'est prononcé en faveur de l'entrée de la Russie à Genève.

M. Skelton a voulu rappeler, cependant, que le Canada n'a pas été exempt de propagande communiste. Il espère que la Russie, en assumant certaines obligations d'ordre international, renoncera à soutenir la propagande communiste en pays étranger. M. Barthou a affirmé que la Russie s'acquitterait fidèlement de ses obligations internationales, ajoutant que si elle était isolée du reste du monde, c'est alors qu'elle se sentirait forcée de fomenter le désordre à l'étranger.

Un marin britannique nage de Gibraltar à Algésiras

Un sous-officier de la marine britannique, Eric William Brewer, a réussi pour la première fois la traversée à la nage des 5 milles qui séparent Gibraltar d'Algésiras.

Après avoir tenu l'eau pendant trois heures vingt-quatre minutes, le nageur, auquel les autorités espagnoles ont réservé un accueil chaleureux, ne manifestait aucun signe de lassitude.

A l'enquête Stavisky

PARIS—Le comité d'enquête sur l'affaire Stavisky, défiant le ministre de la justice Henri Chéron, a voté en faveur de la publication complète du rapport fait par la police secrète sur la mort du conseiller Albert Prince. Ce dernier, on s'en souvient, fut trouvé mort sur une voie de chemin de fer une journée avant de rendre témoignage à l'enquête Stavisky.

Le monde s'est fait aux nouveautés russes

BERLIN—Un quotidien de Berlin a tiré la conclusion que lui inspire l'admission de la Russie à la Société des Nations. En 15 ans, écrit le journal, le monde s'est accoutumé aux étranges nouveautés de l'expérience communiste. C'est un fait mémorable que les nations aient accueilli la Russie à l'assemblée de Genève presque à l'unanimité. Cela nous montre bien, continue le journal, qu'il ne faut pas ajouter trop d'importance à l'opinion mondiale que nous avons contre nous présentement. La différence qui existe entre la Russie et nous, c'est que la Russie a 15 ans d'avance sur nous.

Le gouvernement britannique et le commerce des armes

LONDRES—L'exécutif de la Fédération libérale nationale a adopté une résolution attirant l'attention sur "les graves révélations" faites à l'enquête d'une commission sénatoriale américaine sur le commerce des armements. Et il ajoute: C'est un défi au gouvernement britannique d'instituer une enquête aussi courageuse et avec autant de publicité que celle que l'on fait présentement en Amérique.

La presse allemande et le point de vue confessionnel

"Il n'y a plus en Allemagne de journalistes catholiques ni de journalistes protestants, il n'y a plus que des journalistes allemands et ils ne doivent des comptes qu'à leur conscience nationale", écrit la **Correspondance** nationale-socialiste.

L'organe officiel du parti prend ainsi position contre la **Germania**, organe catholique du vice-chancelier de Papen, qui s'était élevé récemment contre un jugement du tribunal de Duisbourg. Les juges avaient dit que la presse catholique était devenue superflue dans la nouvelle Allemagne. La **Germania** affirmait que les journaux rédigés par les catholiques ont encore une mission à remplir, "car un journaliste catholique ne peut juger les grandes questions actuelles que du point de vue de sa conscience catholique".

La **Correspondance** nationale-socialiste s'indigne de cette tentative de fausser le sens non équivoque de la nouvelle loi sur la presse. Elle y voit une attaque dirigée contre l'union politique réalisée au sein du peuple allemand.

"Nous avons aujourd'hui, dit-elle, une presse allemande dans laquelle le catholique allemand trouve ce qu'il a vainement cherché jusqu'ici dans la presse catholique sous l'ancien régime: une direction politique sans haine confessionnelle.

"Il n'y a plus en Allemagne de politique catholique ou protestante, il n'y a plus qu'une politique allemande. Par conséquent, il n'y a plus qu'une seule presse, la presse allemande, et le national-socialisme n'admet pas qu'on touche à ce principe fondamental."

Une très importante découverte archéologique

CITE DU VATICAN—Il y a quelque temps, l'on découvrit sous la basilique de Saint-Jean de Latran la première cathédrale chrétienne. C'était le résultat de fouilles opérées sous la direction du professeur Enrico Josi, inspecteur papal des catacombes. Le professeur Josi a réussi aujourd'hui à mettre en pleine lumière les murs recouverts d'or de l'antique cathédrale.

On considère que c'est la plus importante découverte archéologique chrétienne des temps modernes.

De retour de sa villégiature de Castel Gandolfo, le pape visitera solennellement la cathédrale tirée de l'ombre le 20 septembre.

L'excavation est cachée aux yeux du public par un haut mur de bois à l'intérieur de Saint-Jean de Latran.

Ceux qui ne fument pas!

La Société nationale des non-fumeurs d'Angleterre a voté une résolution qui en appelle au ministre de l'hygiène et de l'éducation pour que soit introduite une législation assurant dans tous les lieux publics les installations où l'air ne soit pas empuanti pour les personnes, en particulier les enfants, à qui une atmosphère pure est indispensable à leur santé et à leur confort.

Cette pétition est motivée, non par hostilité envers les fumeurs, mais par la privation de bien des plaisirs dont les non-fumeurs ont à souffrir, écartés qu'ils sont de certaines salles de spectacle et de cinéma par la fumée qui irrite leurs muqueuses des yeux et de la gorge et trouble la vision du spectacle. "Il n'est pas juste, disent les pétitionnaires, que dans les salles où ils souhaiteraient de jouir de la société de leurs semblables, les fumeurs les obligent à respirer un air souillé par la fumée du tabac."

Au cours de la préparation de leur adresse à l'autorité, un membre a rappelé qu'en Tchécoslovaquie, il est interdit de fumer à quiconque conduit un véhicule à moteur; cette mesure devrait être appliquée dans tous pays; elle préviendrait de nombreux accidents de route causés par le trouble de l'atmosphère autour du fumeur et par la diminution de liberté de ses mains au moment où s'impose une manoeuvre rapide; il y a là, insiste-t-il, une question de sécurité publique.

Le canon "75" peut tirer dans les airs

CAZAUX, France.—Des expériences viennent de prouver que l'on peut, avec le plus grand succès, tirer le fameux canon "75" monté sur un avion. Cinq coups ont été tirés. Le "75" était monté sur un gros aéroplane de bombardement.

L'on a annoncé que le tir s'est effectué sans choc ni vibration dangereuse.

Le chancelier Hitler chez les fous

Notre confrère belge **Pourquoi-Pas?** rapporte que le chancelier voulut visiter un asile d'aliénés qui passe pour un des mieux organisés d'Allemagne. Il fit donc connaître quelques jours à l'avance son intention au directeur de l'établissement. Celui-ci, à la fois flatté et inquiet, s'empressa de donner l'ordre à son personnel de dresser les pensionnaires aux correctes démonstrations hitlériennes. Ainsi fut fait.

"Lorsque le chancelier se présenta à l'asile, tous les aliénés s'alignèrent dans la cour d'entrée, prêts à obéir au signal de leur infirmier. Hitler parut et aussitôt, comme des automates, les déséquilibrés firent le salut qu'on leur avait appris et crièrent avec ensemble "Heil Hitler!"

Le chancelier était ravi, mais il avait remarqué qu'une personne s'était abstenue de le saluer et de s'associer à la manifestation d'enthousiasme. Hitler s'approcha de lui et d'un ton très doux, croyant avoir affaire à un aliéné incapable de comprendre la grandeur du Führer, il lui tint à peu près ce langage.

— Mon ami, je suis Hitler, pourquoi n'avez-vous pas fait la même chose que vos camarades?

—Etonné, celui à qui s'adressait le chancelier, répondit aussitôt:

— Je ne suis pas fou; je suis infirmier.

Voilà un gaillard qui risque fort d'être recommandé aux "convertisseurs" qui, suivant l'appel du Führer, vont entreprendre de gagner au national-socialisme les tièdes et les réfractaires.

AMIENS—S. Exc. Mgr C. Lecomte, évêque d'Amiens, est mort dans une clinique où il devait subir une intervention chirurgicale. Il était âgé de 67 ans.

A LA RADIO-ETAT

Les programmes de la prochaine saison — "Une heure près de vous" et les concerts symphoniques

Les directeurs régionaux de Radio-Etat se sont réunis, ces jours derniers, à Ottawa, afin d'élaborer les programmes de la prochaine saison. Il faut faire remarquer que la saison radiophonique s'ouvre le 1er octobre. C'est la première fois que les directeurs de Radio-Etat se réunissaient en séance plénière. Ils ont mis à l'étude tous les problèmes se rattachant à la radiodiffusion dans les secteurs de l'Est et de l'Ouest du réseau canadien. Ils ont voulu répondre autant que possible, du moins avec les moyens dont ils disposent, aux désirs qui leur furent exprimés tant dans la presse que dans l'énorme courrier que Radio-Etat a reçu, ces derniers mois.

Il est maintenant possible en effet d'atteindre plus facilement le but que se propose la Commission, grâce au fonctionnement mieux réglé du réseau. Il a fallu des mois pour mettre sur un pied d'efficacité, avec un budget plutôt limité, si on le compare à ceux des grands réseaux américains, cet important service de T. S. F. Les radiophiles à quelque endroit qu'ils habitent d'ailleurs pourront s'en rendre compte eux-mêmes prochainement.

Plusieurs des programmes de l'an dernier disparaissent. D'autres, par exemple l'orchestre symphonique du dimanche après-midi, dont les concerts sont relayés de New-York, restent à l'affiche pour toute la saison. Un grand nombre de lettres venues d'un peu partout du pays ont démontré l'engouement du public pour le concert classique. Radio-Etat fera donc entendre le dimanche après-midi, les magnifiques programmes irradiés du Carnegie Hall de New-York.

Les radiophiles apprendront avec intérêt qu'un programme qui leur a plu particulièrement l'hiver dernier, c'est-à-dire "Une Heure Près de Vous", revient au programme de la prochaine saison. On pourra l'entendre le lundi soir.

Les artistes de Radio-Etat nous reviendront avec de l'opérette le dimanche soir. Ces artistes ont élaboré un programme assez étendu. Radio-Etat fera connaître prochainement quelques-unes des oeuvres que l'on entendra au cours de la saison.

Le service d'information tel qu'il était donné jusqu'ici par Radio-Etat avec le concours du Syndicat de la Presse Canadienne subit des changements. C'est ainsi que Radio-Etat ne donnera qu'une fois par jour les nouvelles qui lui sont transmises par la grande agence de nouvelles canadiennes. Cette émission radiophonique se fera le soir. Ce changement s'accompagne d'une initiative que Radio-Etat croit intéressante pour le public en général. Après la lecture du résumé des nouvelles du jour, une personnalité de la presse anglaise et française viendra les commenter. Ce nouveau service de Radio-Etat commencera le 1er octobre.

L'exportation de foin et de paille

A en juger par les renseignements qui parviennent au Ministère fédéral de l'Agriculture, il paraît y avoir beaucoup de malentendu relativement à l'arrêté en conseil récemment établi qui interdit l'exportation sans permis de foin ou de paille du Canada.

Cet arrêté a pour but de mettre fin à la spéculation qui s'est développée au Canada parmi les acheteurs de foin, agissant pour eux-mêmes ou pour le compte d'acheteurs à l'étranger; cette spéculation a été provoquée par les conditions inusitées qui ont affecté une grande partie du Canada et des Etats-Unis et par la faiblesse relative de la récolte de foin au Canada cette année. On a pensé que les producteurs de foin dans les régions où il y a un surplus de foin pourraient souffrir à la longue des conditions créées par cette spéculation.

En appliquant cet arrêté en conseil, qui est entré en vigueur le 24 août, tous les commerçants qui avaient des commandes de foin à remplir et dont les contrats pour ces commandes avaient été conclus avant l'établissement de l'arrêté, ont reçu des permis d'exportation. Il a été également délivré des permis aux exportateurs qui devaient expédier du foin à tous les pays qui avaient été les débouchés réguliers du Canada en ces dernières années, notamment, les Antilles britanniques, Terre-Neuve, et les îles britanniques.

Depuis qu'un droit de $5 par tonne a été imposé sur le foin canadien importé aux Etats-Unis, en 1930, il ne s'est exporté que très peu de foin sur ce pays, et les permis d'exportation de foin sur les Etats-Unis ont été temporairement suspendus après le 25 août dernier, le lendemain de la proclamation de l'arrêté en conseil mentionné, en attendant que l'on ait pu recueillir des renseignements, au moyen d'une enquête rapide, sur la situation du foin au Canada. Les renseignements recueillis au 11 septembre dernier indiquaient qu'il y avait un surplus de foin dans les vallées de l'Ottawa et du St-Laurent et également, mais en moins grandes quantités, dans quelques autres districts du Canada.

Toutes les demandes de permis pour l'exportation du foin aux Etats-Unis, qui avaient été tenues en suspens entre le 2 août et le 11 septembre, ont été alors promptement délivrées, permettant ainsi les expéditions de foin. En attendant, le recensement du foin se continue et ne sera peut-être pas terminé avant le milieu d'octobre. Dans l'intervalle, il sera délivré des permis aux exportateurs ayant reçu des commandes fermes et certaines dans toutes les parties du Canada situées à l'est de la province du Manitoba, ainsi qu'en Colombie-Britannique. Dans la province du Manitoba, ces permis pour l'exportation du foin ne peuvent être accordés qu'à ces régions de la province et seulement dans les quantités prescrites par le Ministère provincial de l'Agriculture, représenté par la Commission du Secours Manitobain. On compte que des dispositions semblables seront prises pour les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Le Ministère est d'avis que l'exportation du foin et de la paille doit être réglementée de façon à sauvegarder, dans toute la mesure du possible, les intérêts des producteurs.

Une femme sous-ministre dans l'Ontario

TORONTO—Mlle Nellie H. Wark fera bientôt partie du ministère du bien-être public d'Ontario, et elle s'occupera surtout du bien-être des femmes de la province. Elle est née dans le Manitoba et elle est graduée en sociologie de l'Université de Chicago; elle possède une grande expérience, ayant exercé ses activités sociales à Winnipeg, Ste-Catherine, Windsor et Hamilton.

SAINTE-ANNE DE BEAUPRE—Le R. P. P. Bérard, de la Congrégation du Très Saint-Rédempteur, est décédé samedi.

CHURCHILL, Man.—A date, huit cargos sont partis de Churchill avec des cargaisons de grain. Il n'y en avait que six l'an dernier à la même date.

VOLUME XXII — WINNIPEG, MAN., MERCREDI 26 SEPTEMBRE 1934 — NUMERO 20

Nous devons à l'Association d'Education la partie de nos droits que nous avons conservée, nous avons besoin de l'Association pour conserver ce que nous avons et travailler à conquérir ce que nous n'avons pas.

Mgr E. YELLE, P.S.S.

LA LIBERTÉ

Il nous faut des pédagogues qui aient le sens des réalités et qui aient la volonté et le courage de faire tout ce qu'il faut faire. Il nous faut des maîtres.

ABBE LIONEL GROULX

POUR HONORER LA VERENDRYE

Un collaborateur du *Free Press* lançait, il y a quelques jours, une idée à laquelle la *Liberté* croit devoir faire écho. Il s'agit d'un lieu historique entre tous, — celui-là même où s'ouvre la première page des annales de l'Ouest, — qui se trouve dans un état d'abandon presque incroyable. N'est-il pas temps de mettre fin à cette coupable négligence et d'accorder le respect qui leur est dû au lieu de naissance du pays et à son illustre découvreur?

C'est au confluent de l'Assiniboine et de la rivière Rouge, on le sait, que Pierre de la Lérendrye fit construire le fort Rouge, premier poste de commerce établi à ce point stratégique où plusieurs autres devaient s'élever par la suite. C'est là aussi, sans aucun doute, que la première messe fut célébrée sur les bords de la rivière Rouge par le Père Cocquart. De tels événements ne sont pas de ceux qui peuvent laisser indifférente notre population.

Cependant, il faut avouer que l'état actuel des lieux n'incite guère à l'évocation des souvenirs historiques. Le public ne peut y avoir accès, enserrés qu'ils sont par les cours du Chemin de fer National. C'est peut-être mieux ainsi, car l'espace non occupé par les voies d'évitement se réduit à une rive fort laide, gâchée par des amoncellements d'escarbilles, un enchevêtrement d'arbres, de hautes herbes et de broussailles. En allant vers le pont Provencher, le coup d'oeil est plus disgracieux encore, avec les entrepôts de combustible et de matériaux de construction qui font l'ornement de cet endroit.

Y aurait-il moyen de faire disparaitre ce triste état de choses qui n'est guère à l'honneur de Winnipeg? Le collaborateur du *Free Press* suggère la construction d'une terrasse qui ne manquerait pas d'être un lieu de promenade pittoresque et servirait à perpétuer la mémoire du grand La Vérendrye.

La rive opposée, à Saint-Boniface, sans avoir le même aspect laidement utilitaire, réclame aussi des embellissements. L'érection d'un mur de soutènement à cet endroit où la rivière ronge constamment ses bords, permettrait la plantation d'arbres et l'aménagement d'une promenade dont les citoyens seraient justement fiers. Ces différents travaux pourraient être exécutés, avec le temps, sans qu'il en coûte des sommes excessives.

L'occasion semble propice pour lancer le projet. C'est le 24 septembre 1738 que La Vérendrye et ses compagnons atteignirent le confluent de l'Assiniboine et de la rivière Rouge. Dans quatre ans, le Manitoba et les autres provinces de l'Ouest célébreront le deuxième centenaire de ce mémorable événement. Il n'est pas trop tôt pour y songer et pour élaborer des plans qui soient dignes de la circonstance.

Lorsque la question se pose d'honorer comme il le mérite l'illustre découvreur, on ne peut omettre de mentionner que ses compatriotes du Manitoba furent les premiers à concevoir ce généreux dessein. En 1912, la Société Historique de Saint-Boniface lança un appel en faveur de l'érection d'un monument à La Vérendrye. L'idée suscita beaucoup d'enthousiasme à travers tout le pays et elle allait aboutir lorsque la guerre vint malheureusement interrompre la souscription. Cependant, les fonds recueillis sont toujours là et le projet n'a jamais été abandonné. L'approche du deuxième centenaire le ramène en pleine actualité. Il n'est pas trop tôt pour se mettre à l'étude, si l'on veut que les fêtes de 1938 soient vraiment dignes du héros à célébrer et comportent une leçon fructueuse pour notre population.

Donatien FREMONT

Le Devoir Missionnaire

Ce devoir existe et tout chrétien y est soumis. S. S. Pie XI nous l'a souvent répété.

Dans la mesure des grâces qu'il reçoit, tout chrétien est tenu de travailler au salut du prochain.

Qui nous impose cette obligation d'être tous missionnaires? Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Lui seul est sauveur et rédempteur du monde; seul aussi, sans le secours de personne, il aurait pu nous sanctifier en nous appliquant la vertu et les mérites de ses souffrances et de sa mort. Il a préféré faire de nous ses collaborateurs, afin de pouvoir nous associer plus pleinement à sa gloire durant toute l'éternité. D'où la parole de Léon XIII:

"C'est par l'homme que l'homme doit connaitre le chemin du salut. Tel est l'ordre établi par Jésus-Christ quand il a dit à ses disciples peu de temps avant son ascension: "Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. Allez dans le monde entier, prêchez l'Evangile à toute créature."

Sans doute ces paroles s'adressent tout spécialement aux Apôtres et à leurs successeurs. C'est en premier lieu aux évêques et aux prêtres qu'il appartient de continuer la mission du Sauveur, à eux surtout incombe le devoir de pourvoir aux besoins spirituels de la société. Elles s'appliquent aussi aux simples fidèles. Ils doivent coopérer à la grande oeuvre de salut et d'apostolat commandée par le divin Maître avant de monter au Ciel: "Je vous envoie. Allez dans le monde entier, prêchez l'Evangile à toute créature."

C'est pourquoi le Pape Pie XI invite toutes les classes de la société à prendre part à la Croisade gigantesque qu'il organise pour la conquête du monde païen.

Voici ce que "La Croix" de Paris disait naguère à ce sujet: "A la vocation missionnaire de l'Eglise doit correspondre dans l'âme de chaque catholique un véritable esprit missionnaire, signe à la fois et conséquence de la vie vraiment chrétienne qui l'anime.

"Manquer d'esprit missionnaire, c'est faire preuve de petitesse d'esprit, d'étroitesse de coeur, de dureté d'âme; méconnaitre la valeur des individualités humaines, qui toutes ont été créées par Dieu et rachetées par le sang de Notre-Seigneur; renier sa Mère l'Eglise catholique, dont l'édifice a été bâti par le Christ aussi large que le monde; transformer le Notre Père en une prière égoïste, mesquine, intéressée.

"Aider les missions, au contraire, c'est préparer le triomphe du Christ-Roi sur la terre; continuer auprès des égarés l'oeuvre même du Bon Pasteur; mettre sa foi au service de l'humanité entière; montrer pratiquement qu'on aime l'Eglise et qu'on vit de son esprit; élargir son idéal surnaturel et en élever le niveau; devenir sauveur d'âmes et assurer par le fait son salut.

"Et pourtant, trop de *catholiques* restent *encore tièdes* ou hésitants en face de ce devoir", tandis que les *protestants l'accomplissent avec soin.*

Ce zèle des protestants pour leurs missions se révèle

a) par le développement prodigieux des missions protestantes au siècle dernier;

b) par les sacrifices considérables, en hommes et en argent, faits par les sociétés évangéliques d'Angleterre, d'Allemagne, des Etats-Unis, etc., pour l'évangélisation des païens;

c) par les sommes énormes recueillies dans ce but auprès des chrétiens anglicans, méthodistes, luthériens;

d) par le vif et pratique intérêt que les milieux même les plus humbles, en ces pays hérétiques, accordent aux missionnaires de leur secte.

Pourquoi le prosélytisme pour les Missions étrangères a ainsi acquis chez les protestants un développement que nous ne rencontrons pas aussi grand parmi l'ensemble de nos fidèles catholiques?

Mgr de Guébriant, Supérieur général des Missions étrangères de Paris, est souvent revenu sur ce fait quelque peu attristant et selon l'article de la "Croix" que nous avons déjà cité, "il a cru en trouver la *raison dans un état d'esprit différent à l'égard du problème missionnaire.*

"Le catholique qui se dévoue pour les missions croit faire acte de pure charité, oeuvre en quelque sorte de luxe, dépassant les obligations strictes que lui prescrivent sa conscience ou la religion.

"Le protestant contemporain considère comme un devoir personnel le commandement qui clôt l'Evangile de propager le christianisme parmi les peuples qui l'ignorent encore.

"En possession tranquille d'une foi qu'il ne comprend pas que l'on puisse mettre en doute, le catholique ordinaire ne voit aucun intérêt personnel au développement de l'Eglise à travers le monde.

Préoccupé de trouver partout des arguments apologétiques en faveur de sa secte, le protestant voit avant tout dans la multiplication et la prospérité des Missions indigènes une preuve de la valeur de son Eglise, des bénédictions que lui accorde l'Esprit-Saint, et donc un sujet de confiance surnaturelle et de fierté.

"Quoi qu'il en soit, il y aurait illusion pour les catholiques à penser qu'en face des oeuvres de défense ou de conquête qui s'imposent dans notre pays, ils peuvent se désintéresser de l'apostolat au dehors. On peut affirmer que le développement des missions étrangères est une condition de tous les développements catholiques en pays déchristianisé et même en pays chrétien."

Amis lecteurs, voulez-vous que Dieu bénisse vos familles, vos entreprises, votre patrie?— Travaillez, selon vos moyens, à répandre dans le monde les bienfaits de la vraie foi; renouvelez l'engagement d'accomplir généreusement votre devoir missionnaire. Bientôt, le 21 octobre, c'est le dimanche des missions, et c'est aussi l'ouverture de l'Exposition Missionnaire de St-Boniface. Rappelez-vous alors le commandement du divin Maître: "la cause des Missions est la cause même qu'en nous quittant il nous a confiée."

O.M.I.

Le deuil du cardinal Villeneuve

La population franco-catholique du Manitoba a appris avec le plus vif regret la mort du père de S. E. le cardinal Villeneuve, O.M.I., archevêque de Québec.

Nous prions Son Eminence, Madame Villeneuve et leur famille de bien vouloir agréer dans leur grand deuil l'hommage de nos respectueuses et sincères condoléances.

Une mesure à prendre pour enrayer le crime

"La propriété d'un automobile par tout criminel récidiviste devrait être une offense passible du pénitencier", a déclaré le chef de police George Smith. Il s'est dit en faveur d'une loi à cet effet. Il a ajouté que l'automobile est devenu l'une des "armes" les plus utiles aux criminels. Il est également en faveur de punir tout criminel endurci surpris à conduire un moteur-véhicule.

VIEUX PAPIERS

"Les Cloches de Saint-Boniface" publient depuis quelques mois la correspondance de Mgr Taché. Il n'est rien de mieux pour nous faire entrer dans cette âme de foi et de patriotisme. Elles nous le montrent au début de son épiscopat, c'est-à-dire presque au début de sa vie sacerdotale, puisqu'elles se confondent l'une et l'autre. Le premier archevêque de l'Ouest canadien n'a-t-il pas été consacré à l'âge de 27 ans?

La dernière lettre reproduite par la revue est adressée à Mgr Bourget, évêque de Montréal. Il y a deux ans que l'évêque oblat dirige l'Eglise de l'Ouest. Or, voici un extrait de cette lettre, où il y a beaucoup à retenir:

"J'ai oublié, Monseigneur, de parler à Votre Grandeur d'un projet que je crois devoir tourner à l'honneur de la Religion. L'éducation est excessivement négligée chez nos catholiques de la Rivière Rouge, la chose est d'autant plus pénible que nos Frères séparés nous font la leçon. Mgr Provencher a fait des efforts considérables pour obvier à ce mal, mais il n'a pas réussi: l'apathie de son peuple a paralysé tous ses désirs. Les Métis n'aiment point le gouvernement des femmes, ce qui peut contribuer à ce que les garçons ne vont pas à l'école, je crois que les Frères de Saint-Viateur pourraient faire un grand bien à la Rivière-Rouge. Le logement est tout prêt et la nourriture aussi, les grandes dépenses que nous avons à faire cette année m'ont empêché de faire de suite application à cet effet; je pense que l'année prochaine la mission pourra subvenir aux frais nécessaires. J'ose donc me flatter, Monseigneur, que Votre Grandeur voudra bien s'adresser aux Supérieurs de ces bons Frères, afin qu'ils nous préparent deux sujets pour le commencement de juillet 1853. Mais il faudrait que ces deux sujets fussent en état de bien enseigner le français et l'anglais, afin que nous puissions établir une école sur un bon pied. C'est vraiment pénible de ne pas avoir une bonne école catholique pour les garçons. Plusieurs enfants catholiques ont déjà perdu la foi par suite de ce manquement. Il y a là plus qu'il n'en faut, Monseigneur, pour exciter votre charité, et je crois pouvoir regarder comme une chose certaine que Votre Grandeur fera en sorte que nous ayons deux bons frères, assez instruits pour qu'on ne nous fasse plus le reproche (mérité jusqu'à présent) qu'à la RivièreRouge, il n'y a pas une seule bonne école catholique pour les garçons. De grâce, Monseigneur, ne nous refusez pas cette faveur."

Il y aurait beaucoup à dire à propos de ces demandes et de ces constatations.

D'abord, Mgr Taché en appelle à l'Institut des Clercs de Saint-Viateur. A peine établis au pays (1847), ces religieux s'étaient gagné la confiance et la reconnaissance de l'évêque de Montréal. En les invitant en son diocèse, l'évêque Oblat de Marie Immaculée faisait un rêve qui devait, cinquante ans plus tard, devenir une réalité.

Par une heureuse coïncidence, hier nous arrivaient le numéro de septembre des "Cloches de Saint-Boniface" et une lettre du R. P. Honoré Lesage, C.S.V., directeur de la Maison Saint-Joseph d'Otterburne, Manitoba. L'oeuvre de cette institution est encore plus belle que n'aurait pu le souhaiter le successeur de Mgr Provencher. La Maison Saint-Joseph abrite cinquante orphelins de races diverses, dont trois seulement sont à la charge d'une société de bienfaisance. Les 47 autres vivent entièrement de la charité des religieux. Naturellement, elle est bilingue, et même, si on peut dire, un peu multilingue, puisque le petit Allemand, le Polonais, le Ruthène, y coudoient le petit Anglais et le petit Franco-Manitobain. Le gouvernement n'aide en rien une maison d'une telle bienfaisance!

Mais il y a, dans le texte de Mgr Taché d'autres mots à souligner. Ce sont ceux qui recommandent de vraies écoles bilingues, parce que, pour des Canadiens français, l'ignorance de la langue maternelle ou sa perte conduisent à l'apostasie. Le texte est du 11 mai 1852, et pourtant on le dirait écrit de nos jours. C'est donc, pour les chargés d'âme, pensait le vénéré pasteur, une grave responsabilité que de ne pas donner ou tenter de donner les moyens qui assurent la conservation de la foi.

En quittant le lecteur sur cette conclusion, je songe, non sans tristesse, qu'il y a, dans notre province, des milliers de compatriotes n'appartenant plus à notre culte. Et les statistiques viennent à leur tour qui disent que là où l'école canadienne-française a manqué, le sens national n'a jamais été assez fort pour empêcher le glissement irrémédiable vers les sectes.

(Le Droit) VICTOR BARRETTE

Livres à lire

Le Canada d'hier et d'aujourd'hui

M. Gustave Lanctôt, notre distingué archiviste aux Archives Nationales d'Ottawa, et auteur de nombreux ouvrages, en particulier la vie de F.-Xavier Garneau, notre historien national, et l'Administration de la Nouvelle-France, vient de publier aux Editions Albert Lévesque un volume de haute valeur documentaire: "Le Canada d'hier et d'aujourd'hui".

Cet ouvrage est une synthèse de la vie canadienne au triple point de vue historique, géographique et organisation sociale.



Le Major GUSTAVE LANCTOT, des Archives Nationales, historien distingué, qui vient de faire paraître, aux Editions Albert Lévesque, une magnifique synthèse sur "Le Canada d'hier et d'aujourd'hui"

La moitié de ce volume de 300 pages est consacrée à **l'histoire**: origines et compagnies de commerce, régime royal, début du régime anglais, régime parlementaire, régime confédératif, jusqu'à nos jours. **La géographie**, c.-à-d. pays et population fait l'objet de la seconde partie et **l'organisation sociale**, c.-à-d. les institutions, le domaine économique et les cadres intellectuels, termine le volume.

Trois cartes géographiques: celle de la Nouvelle-France, du Dominion actuel du Canada et celle des ressources naturelles de notre pays complètent l'ouvrage qui, presque sous une toilette typographique nouvelle, et en dépit de ses 300 pages de texte condensé, ne se vend que $1.00 l'unité, aux Editions Albert Lévesque, Montréal, et dans toutes les bonnes librairies.

Faites-vous inscrire sur la liste électorale

Nous publions dans une autre colonne les principales dispositions de la nouvelle loi du cens électoral adoptée à la dernière session fédérale.

On se rendra compte aisément que désormais, pour figurer sur la liste électorale, il faudra se donner la peine d'y voir. Trop de personnes restent indifférentes à ce détail et ne s'en préoccupent qu'à la veille d'une élection. Un électeur ne pourra plus voter en se faisant assermenter au bureau de votation. Une fois la liste dressée et revisée, aucun changement n'y sera fait, sauf durant la période fixée chaque année du 15 mai au 1er juillet.

Nous insistons tout particulièrement auprès des femmes et des jeunes filles pour qu'elles ne manquent pas de se faire inscrire. Du moment que la loi leur accorde le droit de vote, c'est un devoir pour elles de l'exercer, afin de contrebalancer le vote féminin des autres nationalités. Mais le premier pas dans l'accomplissement de ce devoir est de figurer sur la liste électorale.

Changements à la radio

Avec la nouvelle série des programmes radiophoniques d'hiver, la Radio-Etat inaugure un nouveau programme français pour l'Ouest. Forcée d'économiser, la Commission a dû congédier le septuor "Violons et violoncelles" et remplacer cet ensemble par un quintette.

Le 2 octobre, à 6 heures p.m. (M. S.T.) le nouveau programme "Sous bois" sera irradié. Cette émission mettra en vedette le Quintette Chopin, ainsi qu'à tour de rôle, les frères Morin, Bérengère Mercier, Jeanne Royal Davis, Jacques Sylvestre et plusieurs autres artistes avantageusement connus.

(Comm.)

CE QUE DISENT LES JOURNAUX

Les Canadiens français et la colonisation

L'Ordre (Montréal):

Dans un numéro récent, le "Times" de Londres consacrait au Canada un article d'esprit libéral—au sens anglais du terme, naturellement,— où l'on relevait le passage suivant:

In the last two centuries the French branch of the Canadian people have been content to remain in their own province and develop it; the wider work of pushing across the Continent and building the towns and making the farms in the Middle and the West has been done by men of British stock...

Traduction:

Au cours des deux derniers siècles, les Canadiens français se sont contentés de développer leur province et de s'y confiner; le gros de l'ouvrage,— colonisation de tout le pays, érection des villes, établissement de fermes dans l'Ouest et le Centre, — a été le fait d'hommes d'extraction britannique.

Là-dessus, M. Felix Walter, professeur adjoint de français au Trinity College de Toronto, écrivit au "Times", le 24 août, pour rectifier ce qui était à ses yeux une inexactitude. Voici la traduction de sa lettre:

"Comme Canadien-Anglais, puis-je vous faire observer que ce passage d'un article d'ailleurs généreux et précis rend rien moins que justice à mes concitoyens canadiens-français et à leurs ancêtres? Les 60,000 Français qui restaient au Canada lors de la cession de 1763 se sont multipliés de génération en génération; ils sont aujourd'hui un peu plus de deux millions et demi, soit le quart de la population globale du dominion. Il est vrai qu'ils n'ont cessé de développer la province de Québec, qu'ils considèrent comme leur patrimoine particulier; mais ils en ont depuis longtemps débordé les frontières pour jouer un rôle remarquable (**a notable part**) dans la colonisation du pays tout entier—qui est aussi, généralement parlant, leur héritage.

"Tous les grands explorateurs d'avant la Conquête, à partir de Mackenzie, ont rendu hommage à leurs collaborateurs canadiens-français. Au Manitoba, il y avait des canadiens français avant l'arrivée des Anglais, vers 1870, et l'établissement du chemin de fer. Cette province, ainsi que l'Alberta, compte d'ailleurs une forte population d'expression française. A l'heure actuelle, les Canadiens français gagnent fortement du terrain dans l'est de l'Ontario, de sorte que la frontière raciale et linguistique recule vers l'ouest d'année en année. Ce sont, pour une large part, des hommes d'extraction française qui ont été les pionniers de la colonisation dans le nord de l'Ontario.

"N'oublions pas non plus, en parlant de la colonisation du Canada, la contribution des Finlandais, des Ukraniens, des Islandais, à cette tâche gigantesque. L'épanouissement du dominion au cours de ces deux derniers siècles n'est d'aucune manière une oeuvre entièrement britannique."

M. Ernest Lapointe

Regina Leader-Post:

C'était en 1904, lors d'une élection complémentaire que M. Lapointe, aujourd'hui âgé de 58 ans, entrait au parlement comme député de Kamouraska. Sa vie parlementaire a été une ascension continuelle. Son premier souci, à son arrivée à la Chambre des Communes, fut de maitriser la langue anglaise dont il n'avait qu'une connaissance rudimentaire. A l'instar de Sir Wilfrid, en peu de temps, il fut aussi bien versé en anglais qu'en français. Sur ce point, les Canadiens donnent un exemple à leurs concitoyens de langue anglaise. Presque chaque Canadien français du parlement se familiarise de bonne heure avec la langue anglaise. M. Lapointe nous fournit un bel exemple de largeur d'esprit et de tolérance. Il a toujours été pour l'harmonie interraciale dans ce pays. Cette mentalité, il l'a acquise dès ses jeunes années et l'a toujours développée..."

A la Radio-Etat

L'Ordre (Georges Langlois):

Les journaux n'ont-ils pas annoncé, il y a déjà plusieurs jours, les grandes lignes du programme d'action de la régie pour l'année artistique qui vient de commencer? On retarde la nomination du commissaire de langue française et pendant ce temps, en l'absence du représentant d'un tiers de la population, on élabore des projets, on met au point des plans et, quand le commissaire canadien-français occupera son poste, tout sera prêt, organisé, commencé même, et, pendant un an, il ne pourra intervenir que sur des points de détail sans collaborer à la préparation du programme d'ensemble. Pourquoi a-t-on tant tardé à donner un successeur à M. Maher? Nous préférerions M. Gauvin à tout autre, mais enfin, lui ou un autre, il faut nommer un commissaire a plus tôt. Et ce commissaire, il aura besoin d'avoir du cran, il devra montrer un caractère rudement trempé pour enrayer à Radio-Etat le sabotage du français qui est pis que celui de l'art.

Apostolat de la Prière

Intention générale bénie par le Saint-Père

LA DEFAITE SALUTAIRE DES ENNEMIS DE LA SAINTE EGLISE

"Nous qui sommes plusieurs, disait saint Paul, nous ne faisons qu'un seul corps dans le Christ." Comme nous sommes loin de réaliser, après dix-neuf siècles, cet idéal de saint Paul. Ils sont légion ces ennemis de l'Eglise qui brisent l'unité rêvée. Elle est grande "l'habileté des enfants de ce siècle"; ils embrigadent hommes et femmes, grands et petits, en croisade, en internationale: Athées militants! Sans Dieu! L'ignorance gagne la foule qui accuse la Providence, l'Eglise. On comprend dès lors l'angoisse du Pape et le sujet de ses douloureuses méditations. Avec lui, avec toute l'Eglise, nous répéterons cette invocation des Litanies des saints: "**Ut inimicos Ecclesiae... Daignez abaisser les ennemis de la sainte Eglise, nous vous en supplions, écoutez-nous!**" Alors s'accomplira le rêve de saint Paul: "Une Eglise glorieuse, sans tache, sans ride, ni rien de semblable, mais sainte et immaculée." **(Aux Ephésias, v. 27.)**

Intention missionnaire

LE PROGRES DES MISSIONS DE L'AMERIQUE DU NORD

Octobre: Jésus-Hostie connaitra des jours de triomphe à l'occasion du Congrès eucharistique de Buenos-Ayres. Au pied de l'ostensoir, Jésus verra s'agenouiller des millions de catholiques. Mais les autres? Ceux qui restent en dehors des rayons de lumière divine: les païens! "Pour les 48 missions qu'enregistre le R. Arens, il indique 1,837,395 indigènes catholiques, 10,328 catéchumènes, 541,074 hérétiques (protestants), 668,492 païens." Il faut qu'enfin les rayons percent les ténèbres!

"Le peuple qui marchait dans les ténèbres a vu une grande lumière, et sur ceux qui habitaient le pays de l'ombre de la mort, la lumière a resplendi." (Isaïe, IX, 2.)

S. E. Mgr Yelle et le congrès de l'Association d'Education de l'Ontario

S. E. Mgr Yelle, archevêque coadjuteur de Saint-Boniface, invité par S. E. Mgr Forbes, archevêque d'Ottawa, à prendre part au prochain congrès de nos compatriotes de l'Ontario, lui a répondu par la lettre suivante:

Saint-Boniface, Man.
Le 14 septembre 1934.

A Son Excellence Mgr Guillaume Forbes,
Archevêque d'Ottawa.

Excellence,

Je regrette vivement de me trouver dans l'obligation de ne pouvoir répondre à votre bonne invitation. Comme vous le savez déjà, je pars pour Rome le 21 septembre, de Montréal.

J'aurais accepté avec plaisir d'assister au congrès et de faire l'allocution d'ouverture. J'aurais dit aux membres de l'Association d'Education d'Ontario ma satisfaction et mon admiration pour le travail intelligent de défense et d'éducation chrétienne et patriotique qu'ils ont accompli depuis un quart de siècle, mon encouragement entier et mes bénédictions pour l'avenir.

Les 23 et 24 octobre, je serai probablement à Rome, je ne manquerai pas de m'unir d'intention aux congressistes, et de prier pour le plein succès du congrès annuel auquel je souhaite d'assurer de plus en plus l'union des Canadiens français dans l'appréciation exacte et la défense de leurs intérêts religieux.

Veuillez croire, Excellence, à mes sentiments de très religieux respect en Notre-Seigneur,

✠ Emile YELLE, P.S.S.,
Arch. Coad. de Saint-Boniface.

SAINT-BONIFACE

A l'archevêché

Son Excellence Monseigneur l'Archevêque Coadjuteur s'est embarqué sur l'"Ausonia" vendredi le 21. Un mot est arrivé à l'Archevêché venant de Son Excellence, écrit sur le bateau. Avant de quitter Montréal, Mgr Yelle a ordonné sous-diacre M. l'abbé Normandin, jeune clerc qui s'est donné au diocèse de St-Boniface. Mgr ordonnera prêtre M. Normandin à son retour de Rome.

* * *

M. l'abbé Léon Roy, le nouveau curé de St-Joseph, est arrivé à St-Boniface et loge à l'Archevêché durant quelques jours. M. Roy prendra bientôt possession de sa nouvelle paroisse. Ses nombreux amis et confrères sont heureux de le voir revenu parmi nous. M. Roy est un enfant de St-Boniface et y a encore les membres de sa famille.

A la Cathédrale

Retraite des enfants de nos écoles

Vendredi, samedi et dimanche s'est faite la retraite des enfants de nos écoles. Les filles de l'Académie St-Joseph ont eu leurs exercices spirituels à l'Académie, sous la direction de M. l'abbé Blais, nouveau vicaire à la Cathédrale. Les garçons de l'Académie ont été divisés en deux groupes. Un groupe, composé des plus grands, a suivi les exercices à l'Oratoire des Jésuites et le second groupe à la Cathédrale. M. l'abbé Lévêque avait le premier groupe sous ses soins et le R. P. Bellerose, rédemptoriste, le second groupe. Lundi matin, à sept heures et demie ont eu lieu la messe de clôture et la communion générale où des centaines d'enfants se sont approchés de la Sainte Table. La retraite a été, au point de vue spirituel, une bénédiction pour nos enfants et nous devons en être reconnaissants aux dévoués prédicateurs.

Triduum pour les Martyrs Canadiens

Dimanche soir s'est ouvert un triduum préparatoire à la fête des Bienheureux Martyrs Canadiens. Le sermon d'ouvert aue rETAOINETAOIN mon d'ouverture a été fait par le R. P. Paul Gauthier, S.J., du collège de St-Boniface. Le R. P. Bourque, de la même institution, fera les autres sermons. Il y aura sermon chaque soir à la cathédrale et, à la suite de l'instruction, vénération de la relique.

Mercredi matin aura lieu une messe avec chant au Collège à sept heures et quart. Le public est invité. Mercredi soir aura lieu la clôture de ces exercices à l'Oratoire des Bienheureux Martyrs. Encore ici, le public est invité. Cette cérémonie aura lieu à sept heures et demie.

Les revenus des champs de courses

Par 30,084 joueurs, au-delà d'un million a été joué dans le pari-mutuel aux courses d'automne au Polo Park de Winnipeg et à celui de Whittier Park de Saint-Boniface. La somme est de $54,000 plus élevée cette année que l'an dernier. Le nombre d'entrées est également plus élevé.

Pour les courses d'automne, les montants joués au Polo Park en 1933 étaient de $500,000 comparés à $510,000 en 1934, au Whittier Park $512,000 en 1933 et $550,000 en 1934.

Les taxes collectées par la province pour ces courses d'automne qui, en 1933, se sont montées en 1933 à $22,900 pour le Polo Park et $23,400 pour le Whittier Park, ont été pour 1934 de $23,400 pour le Polo Park et $25,400 pour le Whittier Park.

Notre conseil de Saint-Boniface est à la recherche de revenus nouveaux. Une plus haute taxe sur les champs de courses ne serait-elle pas une source juste et raisonnable de revenus? Présentement, tout ce que la ville touche du Whittier Park pour ces deux saisons de courses de printemps et d'automne est une somme de $2,000 de taxes, d'après un contrat expiré. Outre une taxe plus élevée, la ville de Winnipeg touche $400 par jour pour les quatorze jours de courses annuelles. Cette question a été bien agitée dans le passé, mais rien de sérieux n'a été fait. A l'approche des élections, il y a une belle occasion pour notre conseil, pour notre maire, pour nos échevins, de prendre à ce sujet une attitude bien définie.

On va dresser la liste électorale de Saint-Boniface

Conformément à l'article 14 de la loi du cens électoral fédéral, M. Henri d'Eschambault, officier reviseur de la liste électorale pour la division de Saint-Boniface, a émis une proclamation annonçant une inscription générale des électeurs qui commencera le lundi 15 octobre et se terminera le samedi 20 octobre. Dans la partie rurale de la division électorale, l'inscription pourra se faire jusqu'au 23 octobre.

L'Université d'Ottawa et le Dr L.-D. Collin

Nous relevons avec plaisir l'article suivant dans la "Chronique hebdomadaire de l'Université d'Ottawa" que publie le "Droit":

"Les nombreux amis du docteur L.-Donat Collin, de St-Boniface, Man., se réjouiront d'apprendre sa nomination au bureau des gouverneurs de l'Université du Manitoba. Pour remplir une vacance causée par la mort du docteur Lehman, le ministère Bracken vient de choisir un de nos compatriotes. Le choix est des plus heureux.

La Docteur Collin est né à St-Boniface, Man. Il fit ses études classiques à l'Université d'Ottawa, où il se tailla une réputation hors de pair dans la Société des Débats français. Il fut élu deux ans à la présidence, gagna la médaille au débat public de 1905 en défendant sa Province d'origine et n'eut pas son pareil pour réciter et dramatiser une pièce.

Puisque nous mentionons le débat public en 1905 (10 mai), précisons en disant que le sujet de la discussion était le suivant: "Les Canadiens français devraient-ils se confiner dans la Province de Québec ou coloniser le Nord-Ouest?" Les orateurs étaient M. (le chanoine) Raoul Lapointe et M. (l'avocat) C.-A. Séguin pour l'affirmative; M. (le docteur) Donat Collin et M. (l'avocat) Henri St-Jacques pour la négative. Le jury, composé de l'hon. Israël Tarte, de M. l'abbé F.-X. Brunet, (futur évêque de Mont-Laurier) de M. l'avocat J.-U. Vincent, accorda la palme à l'affirmative et décerna la médaille du meilleur orateur à M. Donat Collin.

Durant sa dernière année à l'Université d'Ottawa, le Docteur Collin était aussi vice-président de la Société Scientifique que dirigeait le R. P. Alexandre Lajeunesse, O.M.I.

En quittant Ottawa, le jeune Collin s'inscrivit à la Faculté de Médecine de l'Université Laval, où il obtint le titre de Docteur en 1911.

Pendant deux ans, il fit de l'internat dans les hôpitaux de Paris, France, et passa toute la période de la guerre comme chirurgien à l'hôpital Canadien à Saint-Cloud. Depuis la guerre, le Docteur Collin a fait un stage d'études en France et un autre à Chicago.

Ainsi préparé, le Docteur Collin s'établit dans le Manitoba et devint bientôt une personnalité dans la profession médicale. Aujourd'hui, il est chef du personnel de l'Hôpital de St-Boniface.

Nos plus chaleureuses félicitations au nouveau gouverneur de l'Université du Manitoba."

Cercle d'étude Marie-Rose

Le Cercle d'étude Marie-Rose a repris ses activités, mercredi dernier, le 19 septembre. Un grand nombre de dames et de demoiselles ont répondu à l'invitation gracieusement transmise par la **"Liberté"**. Notre soeur directrice nous souhaita la plus cordiale bienvenue, puis renseigna les nouvelles recrues sur l'idéal poursuivi par le cercle.

Mme E. Gagnon, présidente de l'Amicale des anciennes élèves, présenta à l'auditoire notre nouvel aumônier, M. l'abbé L. Blais, récemment arrivé dans le diocèse. Elle exprima le respect et la confiance du cercle pour l'élu de S. E. Mgr Yelle, aussi bien que la bonne volonté de tous les membres à suivre les directions attendues.

M. l'Aumônier nous intéressa par sa captivante causerie sur l'Action catholique. Il nous traça un programme où se mouvront à l'aise toutes les initiatives. "Vous ne pouvez, dit-il, vous désintéresser des oeuvres de l'Eglise et demeurer quand même de bonnes chrétiennes. La plupart des organisations catholiques ont été créées pour faire contrepoids à des institutions semblables mais tueuses d'âmes. Il est de votre devoir de conserver la vie divine en vous et de la sauvegarder chez les autres. Il vous faut donc rayonner le bien. Les travaux de votre cercle ne seront pas nécessairement à base de sujets religieux, mais les idées soulevées à vos réunions feront leur chemin même à votre insu." Dans la conversation qui suivit, M. l'Aumônier résolut les questions posées.

La secrétaire du Cercle d'étude exprima les remerciements de l'assistance à M. l'abbé Blais, l'assurant que ses paroles seraient méditées et que ses conseils de guide sûr et éclairé porteraient leurs fruits.

Au troisième mercredi du mois d'octobre, la prochaine réunion. Que toutes reviennent accompagnées d'amies.

Le Secrétaire,
Marie-Josèphe MAGER,

Cercle Sainte-Elisabeth

Au prône de dimanche dernier, chers lecteurs, Mgr le Curé vous a transmis la prière du Cercle Ste-Elisabeth qui désire pour ses petits protégés, pour les petites filles surtout, des manteaux d'hiver, ce qui n'exclut pas tous autres vêtements dont on pourrait disposer... bien entendu... Nous nous permettons de réitérer ici cet appel au nom de la charité. Nous le savons, beaucoup débarrassent leurs garde-robes à chaque saison en faveur des pauvres. Mais d'autres, par contre, conservent tout, même l'inutilisable, en vue de je ne sais quoi. Croyez-nous, ce n'est pas le temps de thésauriser, mais bien de nous entr'aider, les besoins se manifestent si grands à nos visiteuses!

On voudra bien faire parvenir à la sacristie ces dons en nature que nous sollicitons en vous remerciant d'avance.

Dans notre rapport de notre assemblée annuelle, il s'est glissé une omission que nous nous hâtons de réparer en nous excusant auprès de la personne intéressée. Il s'agit d'ajouter à la liste de nos conseillères, le nom de Mme Mathurin André.

A. G.-RAYMOND,
Secrétaire.

Cercle Ouvrier Saint-Joseph

Assemblée mensuelle du 18 septembre 1934

Le secrétaire propose une motion de sympathies à l'adresse de M. Achille Hogue, qui vient d'être éprouvé par le décès de sa soeur.

M. le Président fait remarquer à l'assistance que notre pique-nique des premiers jours de septembre ne fut pas le succès espéré à cause de la mauvaise température, et exprime l'idée des membres de l'exécutif de faire un bazar les 28 et 29 septembre, dans le sous-sol de l'Ecole Provencher, pour essayer de refaire la perte subie. L'assistance vote en faveur de ce bazar.

MM. R. Dubreuil et C.-N. Dupas sont nommés auditeurs pour vérifier les livres du Cercle.

Les membres du Cercle adoptent une motion de félicitations à M. le Dr L.-D. Collin, qui vient d'être nommé gouverneur à l'Université du Manitoba; à la Crémerie de Saint-Boniface, qui vient de remporter les premiers prix pour son beurre à l'exposition de Toronto et à M. Alex. Bernier qui vient d'être nommé séquestre pour administrer la nouvelle loi fédérale d'arrangements entre cultivateurs et créanciers.

Un don de $25.00 est voté en faveur de l'oeuvre des Jeunes de St-Boniface de l'Abbé E. Lévêque.

En l'absence de S. E. Mgr Yelle, qui devait nous donner la conférence, notre Aumônier fit les frais de la causerie.

M. l'abbé Boulet exprime les regrets de Mgr le Coadjuteur de ne pouvoir être en personne avec les ouvriers ce soir; il est ici de coeur, nous assure notre cher Aumônier, car Mgr Yelle s'intéresse aux ouvriers, à leur bien-être et à tout ce qui les intéresse et les touche. Il nous assure qu'il nous donnera une causerie après son retour de Rome. Mgr E. Yelle, avant son départ, a voulu rencontrer l'exécutif à sa dernière assemblée. Il nous encouragea à continuer le bon travail et à suivre le chemin tracé par notre mère la Sainte Eglise.

M. l'Aumônier fait des remarques et observations sur notre Cercle Ouvrier et dit que notre organisation ouvrière et catholique est indispensable dans St-Boniface, pour promouvoir les intérêts des ouvriers. Il parle un peu des succès remportés par notre bureau de placement qui a réussi à placer plusieurs de nos ouvriers et de nos jeunes filles. Il invite tous les membres, ouvriers et professionnels, à aimer leur Cercle et à aider leur exécutif autant qu'ils le peuvent; leurs suggestions seront toujours bien appréciées.

MM. E. Desautels, les frères Gauvreau, V. Masson et F. Jodoin nous divertirent pendant le programme récréatif.

MM. M. Toupin et W. Bonin furent les gagnants des prix de notre rafle mensuelle.

Le SECRETAIRE.

N.B. — Ainsi que mentionné plus haut, notre Cercle Ouvrier fera un bazar dans le sous-sol de l'Ecole Provencher les vendredi 28 et samedi 29 septembre. Le 29 au soir, aura lieu le tirage des prix qui devaient être distribués à notre pique-nique. Dites-le à vos amis et amenez-les avec vous afin de faire une succès de ce bazar. Que le mot d'ordre soit: Allons au bazar du Cercle Ouvrier les 28 et 29, vendredi et samedi prochain.

Association libérale de Saint-Boniface-Nord

L'assemblée annuelle de l'Association libérale de Saint-Boniface-Nord aura lieu à l'hôtel de ville le jeudi 27 septembre. On élira les officiers pour l'année.

A la réunion de jeudi dernier, M. L.-P. Gagnon, président de l'Association libérale du Grand Winnipeg, a accusé le gouvernement Bennett d'avoir fait tout son possible pour ruiner les Chemins de fer Nationaux du Canada. Il s'est opposé fortement à la fusion des deux réseaux et a loué les efforts faits par le gouvernement King pour relever le réseau national.

PETITES NOTES

M. et Mme Roger Goulet et leur famille partiront au début d'octobre pour Los Angeles, Cal., où ils fixeront leur résidence.

* * *

Mlle Valentine Mousseau est partie pour un voyage à Montréal et Québec.

* * *

Mlle Lucie Daignault est de retour d'un voyage à Banff et New Westminster.

* * *

Mme Hervé Blanchette, de Sainte-Anne, a passé la fin de semaine à Dauphin, chez M. et Mme Albert Montpetit. Elle a aussi été l'invitée de M. et Mme A. C. Champagne, de Saint-Boniface, au cours de la semaine dernière.

* * *

M. Laurent Saurette, de Letellier, passe quelques jours chez M. O. Pelletier, rue Desmeurons.

* * *

M. Stanislas Phaneuf, de Thibaultville, est parti pour un voyage d'un mois à Montréal.

* * *

M. et Mme Charles Hollebeke, rue Hamel, sont de retour d'un voyage de trois mois en Europe.

* * *

Nous apprenons avec plaisir que M. François Chéramy vient de recevoir du gouvernement belge la croix de la grande guerre avec palme, pour sa longue présence au front, ainsi que la médaille du volontaire de guerre. Nos sincères félicitations.

* * *

Mme O. A. Paul recevait vendredi soir, à une soirée impromptue, en l'honneur du 19e anniversaire de naissance de sa fille Irène. Un souper-buffet fut servi. La table était décorée au centre d'un gâteau de fête. Etaient présents: Mme A. Pion, Mlles Irène Paul, Viola Paul, Juliette Dionne, Gabrielle Dionne, Doris Pion, Flore Jacques; MM. Léonard Baker, Harry Baker, Gene Prieur, Phil Broda, Roland Paul, Robert Jacques, Léo Jacques, Roger Paul, Bert Carson, Albert Paul.

* * *

Mlle Françoise Prendergast recevra à déjeuner le 6 octobre en l'honneur de Mlle Helen Russell.

* * *

Mmes N. Bellavance, Engène Lachance et Georges Bellavance, et M. Urgel Gagnon sont de retour d'un voyage à Hudson Bay Junction, Sask.

Mariage Proulx-Beaudet

Le 18 septembre, à 8 h. 30, dans la Cathédrale de Saint-Boniface, a été célébré le mariage de Mlle Eliane Beaudet, fille de M. et Mme L.-P. Beaudet, avec M. Lactance Proulx. M. l'abbé J. Brunet officiait.

M. Paul Turcotte, de Transcona, touchait l'orgue.

M. et Mme Proulx sont partis pour un voyage à Montréal. A leur retour, ils habiteront à Saint-Boniface.

Décès

Mineault, Isaac—670, rue Victor, dédécédé le 20 septembre. Funérailles à l'église du Sacré-Coeur le 24. Inhumation dans le cimetière Sainte-Marie.

Véry, Bernard—442, rue Valade, Norwood, décédé le 19 septembre, à l'âge de 62 ans.

Nolin, Mme Virginie (née Saint-Germain) décédée à l'hôpital de Saint-Boniface le 20 septembre, à l'âge de 48 ans. Funérailles à Baudette, Minn., le 22 septembre.

Roulin, Mme Lizzie, décédée au Sanatorium de Saint-Boniface le 20 septembre, à l'âge de 22 ans.

Page Féminine

Courrier de Mère-Grand

A nos lecteurs.—Nos lecteurs et nos lectrices sont priés de prendre note que nous ne pouvons leur répondre par lettre personnelle. Les questions que l'on nous pose exigent du temps et des recherches; il est juste que le journal en bénéficie.

<> <> <>

Francesca.—1. Je ne connais qu'un endroit où l'on pourrait évaluer ce tableau et peut-être l'acheter: Richardson Bros, 332, rue Main. Ne vous leurrez pas de trop d'espoir toutefois; une copie d'original ne peut avoir grande valeur. Les oeuvres de Guillon ont pu être célèbres jadis, mais elles sont plutôt ignorées de nos jours. 2. Les marchands de musique (Winnipeg Piano, etc.) n'achètent pas de musique usagée. Il faudra, à votre prochain voyage en ville, vous adresser à un bouquiniste. 3. Envoyez ou apportez quelques échantillons de vos travaux chez Eaton, département d'Articles variés (Notions). Si votre travail est trouvé satisfaisant et que vous puissiez fournir des objets à la douzaine et régulièrement, on vous donnera probablement des commandes.— Merci pour vos mots aimables.

<> <> <>

Lucille.—Voici les deux seuls traitements que je connaisse pour les taches de rousseur. J'espère qu'ils seront plus efficaces que les vôtres. 1. Mélangez trois parties égales de jus de citron, de glycérine et d'huile d'olive et faites-en une application sur vos taches de rousseur le soir avant de vous coucher. On dit que cette méthode donne de bons résultats. 2. Faites mélanger par votre pharmacien 8 onces de peroxide, 8 onces d'eau de rose et une once d'alun dissout dans l'alcool. Onctions matin et soir.

<> <> <>

J. R.—1. Le tuxedo est le complet de forme ordinaire, mais noir, avec gilet de soie noir, reverś de soie sur le veston et galons sur le pantalon. Il se porte le soir seulement, pour diners, réceptions, danses. 2. C'est au père de la jeune fille à louer les voitures pour la mariée. 3. Les couples d'honneur se placent à l'église, en arrière des mariés; les pères, de chaque côté des mariés. 4. Le complet bleu marine est ce qui convient pour un mariage sans apparat.

<> <> <>

Ennuyée.—N'allez pas croire que votre cercle possède le monopole des "Miles Je sais tout". Ce genre existe partout et comme l'on trouve vite le fond de ces puits de science!... Je comprends qu'il est vexant de vivre pendant toute une soirée avec ces encyclopédies vivantes et que vous soyez tentée de rester à la maison. Mais vous aimez votre cercle? Restez-lui fidèle au prix de ce sacrifice. N'est-ce pas d'ailleurs l'un de ses buts: le rayonnement par la charité chrétienne?

<> <> <>

Feuille d'automne.—Votre fiancé vous offre toutes garanties de bonheur et de sécurité et il vous aime profondément. Il est bien imprudent de laisser un avenir sûr pour l'incertain. En somme, que connaissez-vous du caractère du jeune homme dont vous me parlez? Vous n'êtes pas même certaine d'être aimée de lui. Réfléchissez bien. Voilà un coup de tête dont vous pourriez vous repentir. Faites taire l'imagination, écoutez votre coeur et votre raison.

MERE-GRAND.

Pourquoi nos yeux clignotent-ils?

Le clignotement des paupières a pour but de tenir constamment propre la face antérieure de l'oeil. Le clignotement est produit par des muscles situés dans les paupières, et ce sont les larmes qui opèrent le nettoyage. En fait, c'est là la raison d'être des larmes. Le fluide que nous appelons larmes est sécrété par une petite glande, puis conduit par un canal, jusqu'à l'oeil; et alors nos paupières en clignotant, s'élèvent et s'abaissent, ce liquide aqueux se trouve étalé sur toute la face de l'oeil, entraînant avec lui les moindres parcelles de poussière ou de toute autre substance irritante qui peuvent s'y trouver.

Les amygdales

L'amygdale est un organe de défense qui monte la garde à l'entrée du tube digestif et des voies respiratoires.

Quand l'ennemi, c'est-à-dire le microbe, apparaît, elle est la sentinelle qui commence le combat. Cela c'est son rôle en temps de guerre, si j'ose dire; en temps de paix, elle est chargée de sécréter un mucus qui lubrifie le pharynx. Normalement, les deux amygdales, cachées entre les deux piliers du palais, sont peu visibles. Elles n'apparaissent que lorsqu'elles s'hypertrophient. Cette hypertrophie, aiguë dans le cas des infections, est souvent chronique et alors c'est une autre affaire, dont l'importance pathologique est considérable, surtout dans le développement de l'enfant.

Prenons un exemple.

Voici un garçonnet de 9 ou 10 ans. Il n'est pas chétif ni inintelligent, mais il a l'esprit paresseux et il pousse mal. Il a une tendance à respirer la bouche ouverte et en observant bien on constate qu'il est un peu dur d'oreille. Les parents se sont émus de son état. On lui a donné des fortifiants, on a soigné son alimentation et, malgré cela, on ne constate aucun progrès.

Un jour, on fait ce qu'on aurait dû faire depuis longtemps: on consulte un docteur. Celui-ci examine la gorge de l'enfant et montre au papa et à la maman deux grosses amygdales qui obstruent l'entrée de l'isthme du gosier. Cette gêne mécanique est peut-être la cause de tous les troubles.

Ce cas est fréquent et trop souvent traité avec indifférence.

L'hypertrophie chronique des amygdales est une véritable infirmité. Il faut la guérir; cela est de première importance. L'avenir intellectuel et physique de l'enfant en dépend.

Ne vous effrayez pas du mot opération. Celle-ci est bénigne et sans danger, presque sans douleur. L'enfant; débarrassé de ces deux corps volumineux qui encombrent son pharynx, respirera mieux. Il retrouvera sa vivacité d'esprit et une vigueur physique nouvelle.

Aucune hésitation n'est possible et les parents qui s'opposent à l'intervention sont nettement coupables. Surtout qu'ils ne s'imaginent pas "remonter" l'enfant avec des vins toniques, des pilules et des sirops. Tant que l'amygdale hypertrophiée sera là, tous les soins seront illusoires.

Ceci ne veut pas dire qu'après l'opération un traitement reconstituant ne s'imposera pas. Au contraire, cette cure de l'état général est obligatoire pour parachever l'ouvrage du chirurgien. C'est alors que seront vraiment indiqués l'huile de foie de morue, la suralimentation et surtout le soleil, qui reste le meilleur de tous les toniques connus.

PROMESSES DE N.-D. DU ROSAIRE

1o Quiconque récitera pieusement le Rosaire et persévérera dans cette dévotion, verra toutes ses prières exaucées.

2o Je promets ma très spéciale protection et des grâces de choix aux dévots du Rosaire.

3o Le Rosaire sera un bouclier impénétrable, ruinera les hérésies, affranchira les âmes du joug du péché et des instincts mauvais.

4o Le Rosaire fera germer les vertus, attirera les miséricordes divines, remplacera dans les coeurs les affections périssables par le saint amour de Dieu et sanctifiera des multitudes d'âmes.

5o L'âme qui me témoignera sa confiance par la récitation du Rosaire ne périra pas.

6o Aucun de ceux qui réciteront avec piété le Rosaire, en méditant les mystères, ne fera une fin malheureuse. Pécheur, il se convertira; juste, il persévérera jusqu'à la fin dans la grâce.

7o Je veux que tous ceux qui disent dévotement le Rosaire, trouvent, dans leur vie et à leur mort, réconfort et lumière et participent aux mérites des élus.

8o Les vrais dévots du Rosaire ne mourront pas sans les secours de l'Eglise.

9o Je délivrerai du purgatoire les dévots du Rosaire.

10o Ceux qui auront vraiment aimé et pratiqué cette dévotion jouiront dans le ciel d'une gloire particulière.

11o Tout ce que l'on me demandera en récitant le Rosaire, on l'obtiendra.

12o J'ai obtenu de mon Fils que tous les associés du Rosaire aient comme frères, dans la vie et dans la mort, les Bienheureux qui sont dans le Paradis.

13o J'assisterai dans toutes leurs nécessités ceux qui propageront la dévotion du Rosaire.

14o Les dévots du Rosaire sont tous mes fils bien-aimés et les frères de Jésus-Christ.

15o La dévotion du Rosaire est une marque évidente de prédestination.

PARENTS ET INSTITUTEURS

Le début de l'année scolaire est assez pénible pour les jeunes distraits qui rêvent de vacances éternelles. La patience des institutrices est mise maintes fois à l'épreuve et, leur arrive-t-il de punir, que ces punitions obligatoires sont souvent le début des hostilités avec les parents de ces jeunes turbulents.

La petite victime, au retour de la classe, narre plus ou moins fidèlement "l'injustice" dont on a fait preuve à son égard. Les parents s'apitoient sur le sort de leur rejeton "maltraité" et se promettent bien d'en faire payer la façon à qui de droit. C'en est fait de la tranquillité de part et d'autre.

— Tu vas voir, mon petit, ce qu'on va lui rabattre... le nez à la maîtresse.

On ne cherche pas à connaître, au préalable, les raisons qui ont pu motivé réprimandes ou punitions. La maîtresse a tort, c'est indéniable! On émet les réflexions les plus saugrenues devant l'enfant qui, dix mois durant sera en contact journalier avec une personne qu'il apprend à haïr.

Soutenu par ses parents, encouragé à tenir tête à l'institutrice, il devient bientôt insupportable et grossier envers celle-ci, et le mauvais exemple entraîne ses compagnons à l'imiter.

Les parents son bien coupables de ruiner l'autorité de l'institutrice en critiquant à tort et à travers sa manière de procéder et en cherchant par tous les moyens à la déprécier devant les enfants. Dans de telles conditions, aucune institutrice ne peut mener à bonne fin le rôle qui lui est assigné.

Et l'on se plaint que les enfants font des années médiocres, quitte à imputer tout le poids de la faute aux institutrices, quand, à l'instigation des parents, ces petits diables mènent le charivari à l'école.

Qu'on fasse son examen de conscience et, s'il y a lieu d'opérer des changements dans sa manière d'agir, faisons-le sans tarder. Inculquons à nos écoliers le respect de l'autorité qu'ils doivent professer à l'égard de ceux qui ont charge de leur instruction, en les respectant d'abord nous-mêmes.

CLAUDINE.

Lait au concombre.—Profitez de la saison du concombre pour préparer un lait de beauté que vous pourrez utiliser quotidiennement. Faites bouillir deux concombres bien mûrs après les avoir coupés en petits morceaux. Quand ils seront bouillis, pressez-les dans une mousseline et ajoutez au jus une quantité égale d'eau, deux cuillères à soupe de glycérine, une cuillère à café de borax et une de benjoin.

* * *

Pour enlever les taches de peinture sur les vitres.—On les imbibe d'une goutte d'alcool à 90° pour les ramollir; puis, avec un morceau de bois, on gratte les taches qui s'en vont aisément.

* * *

Les bouteilles Thermos employées pendant l'été seront à moitié remplies d'eau froide additionnée d'une cuillerée à soupe de farine de moutarde, puis bien secouées et laissées au repos une heure. Après un grand rinçage les bouteilles seront rebouchées une fois sèches et n'auront aucun mauvais goût, même après un long repos. Laver aussi, rincer et sécher complètement les bouchons, sinon ils communiquent à la bouteille un goût de moisi.

* * *

Si la glacière a pris durant son inaction une odeur quelconque il faudra simplement laver l'intérieur avec une eau fortement chargée de borax et la laisser grande ouverte un ou deux jours.

Joyeuse Fête!

27 septembre
Lucienne Lemire, Saint-Norbert, 9 ans.

28 septembre
Jacqueline Beaubien, Saint-Norbert.

29 septembre
Flavie Destoop, Mariapolis.

30 septembre
Irène Duhamel, Sainte-Geneviève.

2 octobre
Yvonne Lafortune, La Broquerie.

3 octobre
Antoine Hébert, Silver Plains.

Le Coin des Enfants

UN PETIT MOT...

Merci, chers enfants, pour vos charmantes et si aimables petites lettres. J'ai été bien heureuse de reconnaître l'écriture de chacun de vous et de recueillir les délicates fleurs glissées dans quelques-unes de vos enveloppes.

Maintenant, nous allons bien travailler, n'est-ce pas? C'est-à-dire nous prendrons soin de bien accueillir, pour les accomplir avec amour, les mille petits devoirs de notre vie écolière. Ces humbles devoirs, véritables grains de sable si nous les considérons isolément, finiront par former l'admirable, l'harmonieux ensemble d'une année scolaire pleine et féconde.

Aurons-nous un concours bientôt, me demandent plusieurs petits amis? Je le désire vivement, mes chéris, mais on dirait qu'avec les années, les occupations augmentent tandis que le temps dont on dispose diminue. Ainsi, pendant les vacances, j'ai dû faire trente-six métiers étrangers et négliger mon propre travail. Maintenant, il s'agit de se remettre d'aplomb!...

— Anne-Marie sait-elle que Mère-Grand habite à St-James?

— Voilà ce que j'appelle de radieuses vacances. Irène. Il est bien un peu dur de reprendre livres et cahiers après des jours aussi tourbillonnants...

— Mon excellent et fidèle petit ami Gaétan est de ceux qui croient qu'il faut **savoir tout faire.** C'est pourquoi il a, tout en aidant sa maman, appris à laver pendant les vacances. (On ne sait jamais... dans la vie...)

Ce matin, j'ai rencontré de joyeux enfants qui s'acheminaient vers l'école les bras chargés de fleurs et de feuillage. Tout de suite, je me suis plu à imaginer mes petits amis les bras également parés des derniers bijoux de leur parterre. Ornez-en votre école chaque matin, mes chéris, et vous verrez comme l'on s'épanouit, comme l'on travaille avec entrain et courage au milieu des fleurs, des parfums et des couleurs.

* * *

M'ont écrit cette semaine:

Florent Beaudry, **Elie**; Denise Benjamin, Yvette Arnal, Georgette Courchaine, Yvette Kenny, Claire Lavery, Rose-Marie Dorge, Jeanne Saint-Germain, Maria Vergnano, Anna Beaudry, Irène Champagne, Palmyre Dufort, Yolande Kenny, Verna Pappenfus, Antonia Girouard, Anna-Marie Feriand, Couvent de **Saint-Norbert**; Laurent Deslauriers, **Elie**; Murielle Rondeau, Gaétan Labossière, Cécile Payette, Edith Lussier, Cécile Rondeau, Sylvio Labossière, Antonin Rondeau, Dominique Desrochers, Laurianna Labossière, **Saint-Léon.**

MERE-GRAND.

Conte

LES SEPT FILLES DU ROI

Il y avait une fois, quelque part dans l'Océan, une île comme il n'en existait pas deux sans doute, car il s'y passait d'étranges choses.

Cette île s'appelait l'île de Houloulululilalo, nom très facile à retenir et dont vous vous souviendrez, certainement.

Cette île avait un roi, et ce roi avait sept filles, dont je vous ferai connaître plus tard les noms harmonieux.

Le roi s'appelait le roi des Saules, tout bonnement parce que l'île en question était entièrement bordée de ces arbres.

Le jour où commence mon récit, toutes les bêtes, petits ou grosses, qui se rencontraient en se rendant à leurs affaires, s'abordaient d'un air mystérieux. Elles avaient entendu dire bien des choses! Les animaux les mieux informés colportaient qu'on faisait de grands préparatifs au palais du roi et que les princesses du sang avaient appris de nouvelles danses...

— Mais en l'honneur de qui, cette fête? demanda un ver luisant à une fourmi de ses amies.

— Je me suis laissé dire, répondit la trotte-menu, qu'on attendait au palais de nobles étrangers.

— Lesquels?

— On n'a pas vu, ou pas voulu me le dire, et je ne puis moi-même vous en apprendre davantage.

Leur conversation fut interrompue par l'arrivée de la cousine du roi, une vieille princesse qui n'avait jamais voulu se marier et qui s'occupait de diriger le ménage du roi des Saules. Elle était infirme et, pour se mettre en branle, elle était obligée de s'élancer, ce qui fait qu'elle ne pouvait pas s'arrêter quand elle le voulait.

En passant, elle faillit écraser sous un de ses pieds les deux bestioles qui conversaient sans y prendre garde. Elles n'eurent que le temps de se rejeter dans un trou de taupe qui, par bonheur, se trouvait là providentiellement.

La vieille princesse continua sa course, sans se douter de l'affreux accident qu'elle avait failli provoquer. Elle alla ainsi jusque sur une haute falaise, la plus élevée de l'île, et, là, elle appela d'une voix de crécelle:

— Tip et tap! Tip et tap! Tip et tap!

A cet appel, un gros corbeau noir vint s'abattre sur son épaule, et elle lui dit:

— Bonjour, maître Corbeau!

— Bonjour, madame la princesse, répondit fort poliment le corbeau. Qu'y a-t-il pour votre service?

— Il y a, maître Corbeau, que demain le palais sera en fête. Allez porter les invitations au Roi de l'Etang, à la Souveraine des Sirènes, au Roi des Poissons, au Roi des Aulnes, au Gnome des Cavernes. Vous nous amènerez également des magiciens, capables de nous faire quelques bons tours de sorcier et aussi une ou deux princesses du Sabbat pour nous dire la bonne aventure. Retenez bien ceci, et allez vite vous acquitter de votre mission.

— Je ferai pour le mieux, répondit le corbeau.

Et il s'envola en poussant des:

— Couah! Couah!

La vieille princesse s'en revint au palais du roi clopin-clopant. Pendant ce temps, les sept filles du roi des Saules se démenaient à qui mieux mieux pour apprendre les danses dans lesquelles elles devaient déployer leur grâce et leur légèreté.

Des couturières fort habiles leur confectionnaient à cette intention de superbes robes, dans des bandes de brouillard du matin, et toutes brodées de reflets de clair de lune. Leurs pieds devaient rester nus, et leur coiffure consistait en une toute petite étoile filate ramassée par une belle nuit d'août.

(A Suivre)

MES PETITS-ENFANTS M'ECRIVENT...

Couvent de St-Norbert,
Le 13 septembre 1934

Bien chère Mère-Grand,

Un petit mot pour vous dire que je suis revenue à l'école; je suis en grade VI. J'aime bien notre classe. Elle est décorée avec de petits bateaux et des images de toutes sortes. Nous avons des nids d'oiseaux et de guêpes et un beau grand crucifix de Notre-Seigneur. Nous avons aussi un tableau d'honneur et je voudrais bien arriver la première pour avoir mon nom dessus...

J'ai passé de belles vacances. Je suis allée en Saskatchewan en automobile avec ma mère, ma grand'mère, mon frère et ma soeur. Nous avons été dans les montagnes; elles étaient hautes et nous avons vu toutes sortes de belles choses.

Le 8 septembre c'était la fête de notre bonne Supérieure. M. le Curé Paillé est venu dîner et souper avec nous. Dans l'après-midi nous avons été dans le bois jusqu'à cinq heures. Nous avons tellement joué, couru, sauté, que nous en étions fatigués. Pour bien terminer la journée, les grandes nous ont fait une petite séance.

Votre petite-fille qui vous aime,
Verna PAPPENFUS,
Grade VI, 10 ans.

**

Elie, Man.
Le 12 septembre 1934.

Chère Mère-Grand,

Je profite de l'ouverture des classes pour vous adresser quelques mots. J'espère que vous avez passé de bonnes vacances.

Moi, j'ai été me promener chez mon oncle Albert, à Saint-Boniface, avec ma "Princesse" et ma voiture. Aussi les petits enfants se sont bien amusés.

Cette année j'ai encore la même maîtresse, je suis content.

Bonjour, chère Mère-Grand.

Votre petit garçon,
Florent BEAUDRY.

**

Couvent de St-Norbert,
Le 13 septembre 1934.

Bien chère Mère-Grand,

C'est la deuxième fois que j'ai le plaisir de vous écrire, mais à l'avenir je me propose de le faire plus souvent. Là, est-ce que cela vous fera plaisir, chère Mère-Grand?

Je vais vous raconter une de mes promenades des vacances. Nous avons été à l'exposition de Winnipeg. Nous sommes partis de chez-nous le matin et le midi nous avons pris notre dîner sur le beau gazon, en dehors du terrain de l'exposition. Ensuite, j'ai vu de bien jolies choses. Nous avons visité des merry-go-round avec toutes sortes de petites voitures et des animaux, mais ces animaux n'étaient pas vivants. Plus loin il y en avait un autre avec des petits Shetland vivants pour donner des promenades.

Chère Mère-Grand, vous ne savez pas ce qu'il m'est arrivé cette année. Le 26 août au soir maman m'a frisée... je ne savais pas pourquoi. La petite école ne commençait pas le lundi, alors le matin je me suis levée comme d'habitude et à sept heures maman m'a demandé si je voulais aller à l'école au couvent. J'étais contente, je me suis habillée et j'ai commencé ma classe ce beau matin-là.

Bonjours affectueux de votre petite-fille.

Yvette KENNY.

**

Elie, Man.
Le 11 septembre 1934.

Chère Mère-Grand,

Pendant les vacances j'ai été me promener à St-Vital. Maman m'avait donné une piastre pour mes folles dépenses. Je me suis acheté un camion avec des lumières, aussi un petit sédan. C'était la deuxième fois que j'allais en ville. Je me suis bien amusé avec mon petit cousin. Nous avons coupé du blé-d'Inde pour les trois vaches, Loulou, Bossy et Topsy.

C'est la première fois que je vous écris. J'ai eu un certificat pour le français.

Votre petit ami,
Laurent DESLAURIERS,
Grade V, 10 ans.

**

Saint-Léon, Man.
Le 29 août 1934.

Chère Mère-Grand,

Je suis montée dans le Grade III. Pendant les vacances, j'ai eu bien du plaisir. Mon papa a battu son blé, il a fini le jour que l'école a commencé. Mon petit frère Etienne vient à l'école.

Au revoir, chère Mère-Grand. Allons-nous avoir des concours bientôt?

Votre petit-fille,
Murielle RONDEAU,
8 ans.

**

Saint-Léon, Man.
Le 12 septembre 1934

Chère Mère-Grand,

Je vous envoie une petite lettre pour vous dire que je suis dans le grade III. J'ai été voir battre tout le temps des vacances. Mon oncle Jos m'a engagé pour transporter du grain à Somerset à vingt-cinq sous par jour. Le premier lundi, je suis arrivé chez lui à six heures du matin.

J'ai aidé maman à laver pendant les vacances. N'est-ce pas que c'est beau pour un garçon?

Votre petit garçon qui vous aime.
Gaétan LABOSSIERE,
Grade III, 8 ans.

**

Saint-Léon, Man.
Le 11 septembre 1934.

Chère Mère-Grand,

Comme il y a longtemps que je ne vous ai pas écrit! J'ai passé de très belles vacances. J'ai travaillé pour gagner un peu d'argent pour m'acheter des habits et venir à l'école.

Nous avons eu une belle récolte: le blé est bien beau, mais l'orge n'était pas bien belle.

Notre école a commencé le 28 août. Je suis dans le grade VIII. Je travaille bien; je fais mes devoirs tous les jours.

Dimanche dernier nous avons eu la fête de la Sainte-Enfance qui est la fête de tous. Ce fut bien joli. L'église était remplie d'enfants. Nous avons chanté des cantiques à l'Enfant-Jésus, puis quatre petits garçons portèrent la Statue.

Nous achevons les battages. Mes grands frères travaillent tous, il ne reste que moi de garçon à la maison. J'aide à maman; je trais la vache et je rentre l'eau et le bois.

Votre petit-fils respectueux,
Antonin RONDEAU.

AMUSONS-NOUS

Un problème

Un cultivateur a deux champs de betteraves.

En 1933, le premier a produit 3,954 betteraves et le deuxième également.

En 1933, le premier a produit 3,094 prit le double de l'année précédente, mais le second, mal soigné, n'en a produit que la moitié; et le bon paysan se frotte les mains à cause de la récolte de 1934.

— Mais, me direz-vous, puisque l'un des deux champs produit le double de l'année précédente, et que l'autre produit la moitié, la récolte est la même en 1934 qu'en 1933.

Cherchez bien!

Réponse:

Et vous constaterez qu'en 1933 les deux champs ont produit 3,954 + 3,954 = 7,908 betteraves, et l'année suivante, ils ont produit: (3,954 × 2) + (3,954 : 2) = 7,908 + 1,977 = 9,885 betteraves.

Une charade

Démontrer que Cyrus est notre frère.

Solution: Cyrus = Six Russes; Six Russes = Six Slaves; S'ils se lavent = S'ils se nettoient. Si ce n'est toi, c'est donc ton frère. La Fontaine l'a dit.

Beau geste d'enfants amis des petits pauvres

La semaine dernière, un gros camion quittait le gentil village de Lorette, se dirigeant allègrement, malgré son fardeau, vers la Capitale Manitobaine.

Elle roule... roule toujours, la pesante voiture, sur un long parcours, puis franchit les frontières de la grande cité, s'orientant maintenant vers la partie nord de la ville.

Un dernier détour, et bientôt le camion s'arrête devant un modeste couvent perdu au centre d'une population immigrante.

Le chauffeur descend, interroge du regard le numéro et presse le bouton de la sonnette. La porte s'ouvre, une religieuse blanche apparaît, souriante. "Suis-je bien chez les Soeurs Franciscaines?" demande-t-il... Sur la réponse affirmative, il continue: "Je vous apporte quantité de légumes pour vos enfants pauvres." La religieuse, émue, remercie, et s'empresse d'ouvrir les lourds sacs. Il y a là dedans un assortiment complet.

Quelle n'est pas la surprise de la Soeur en voyant chacun d'eux marqué du nom du petit bienfaiteur ou bienfaitrice. Pour la seconde fois, nos amis de Lorette, écoutant le noble élan de leur coeur, renouvellent ce geste gracieux qui dénote l'heureuse disposition de leur âme.

Les religieuses en charge des petits indigents aimeraient envoyer à chacun des jeunes donateurs le plus cordial merci. Leur gratitude embrasse aussi les délicates inspiratrices auxquelles revient l'initiative de la charitable action.

Elles ont recueilli en une jolie liste les noms figurant sur les sacs ou dissimulés au milieu des légumes. Ces noms déposés dans une corbeille, au pied du T. S.-Sacrement exposé tous les jours à la chapelle Ste-Jeanne d'Arc, sauront obtenir du bon Maître l'accomplissement de sa promesse infaillible: "Tout ce que vous faites au plus petit d'entre les miens, c'est à moi-même que vous le faites."

La liste cependant est incomplète, car plusieurs parmi ces généreux enfants n'ont pas mis leur nom sur leur offrande. Mais ce soin est superflu pour Jésus, qui voit et sait tout. Aussi, réserve-t-il la même récompense à ces derniers. De leur côté, les heureux bénéficiaires de ces dons, dans leur visite journalière à Jésus, lui demanderont de graver à jamais le nom de leurs charitables amis dans son Divin Coeur.

Le parapluie

Lucien aperçoit un paon qui fait la roue:

— Oh! maman, s'écrie-t-il, viens voir l'oiseau qui ouvre son parapluie!

L'argument de Suzon

— Voyons, Suzon, donne un peu de ta crème à Minet qui miaule pour en avoir.

— Mais, maman, moi, je ne vais pas lui demander de ses souris.

A Travers les Centres Français

Des correspondants spéciaux de la "Liberté"

MANITOBA

ST-EUSTACHE

Je remercie M. le Directeur de la "Liberté" de surveiller toujours avec grand soin la publication des correspondances de paroisses. Même quand celles-ci laissent un peu à désirer elles ont toujours un intérêt très grand pour une bonne partie de notre population française du Manitoba et des autres provinces de l'Ouest. C'est donc en toute sincérité que je félicite et que je remercie monsieur D. Frémont de remplir sa charge avec une charité et un doigté peu ordinaires.

Et maintenant, je me permets de faire une petite remarque à propos de la correspondance de ma paroisse dans le dernier numéro de "notre journal." En publiant la liste des donateurs du magnifique chemin de croix érigé dans notre église le 9 septembre, vous avez omis le nom d'un des principaux d'entre eux, celui de la famille du Docteur Gaspard Marsolais. Monsieur le Docteur a bien mérité par sa généreuse contribution, et le nom de sa famille est gravée sur une belle pièce de métal au bas de la neuvième station.

Je ne blâme personne pour cette omission, et je ne voudrais pas que le correspondant local en porte la responsabilité.

Les battages sont presque terminés et le rendement est ordinairement le double ou le triple de ce que qu'on attendait.

Le gouvernement fédéral fait faire par nos gens des travaux assez considérables pour endiguer l'Assiniboine. Cette rivière aux rives enchanteresses devient parfois dangereuse au moment de la débâcle. C'est ainsi qu'il faut parfois se protéger même contre ses meilleurs amis. Les travaux sont sous la direction de M. Sam Lacroix.

Le délégué de l'Association d'Education fut cette année M. J.-A. Marion, un vétéran des luttes scolaires. Nous lui avons fait un accueil chaleureux et nous espérons que la perception sera excellente.

SAINT-JEAN-BAPTISTE

Soirée d'éducation

Dimanche prochain, le 30 septembre, aura lieu à la salle paroissiale à 8 heures, une soirée recommandée par notre Association d'Education.

Le représentant de cette association sera avec nous et distribuera les prix et diplômes gagnés par nos élèves. Il y aura aussi courte conférence sur un sujet d'éducation, puis un joli programme récréatif nous est promis par les élèves de l'école St-Jean-Baptiste-Est, sous la direction de Mlle Annette Guénette, institutrice. C'est entendu, l'entrée est gratis. Voici le programme qui sera exécuté:

1. "Mon petit coeur," déclamation par Berthe Valcourt.
2. La pomme rose," dialogue par Rose-Aimée Sabourin et Léodas Bouchard.
3. Distribution de prix et diplômes — Conférence.
4. "Que je suis content d'être un homme!" par Hector Marion.
5. "La Sourde," saynète, Florence Sabourin et Rose-Aimée Beaudette.
6. "Une orpheline," chanson par Isabelle Marion, orpheline elle-même.
7. "L'enfant terrible," par Lucien Bouchard.
8. "Oh! que les hommes sont curieux!" par Isabella Marion.
9. "En attendant le train," comédie, acteurs: Hector Marion, Florence Sabourin et Lucien Bouchard.
10. "Montez toujours," chanson par les élèves.
11. Conclusion par M. le curé—O Canada—Une cordiale bienvenue à tous les amis de l'enfance.

Départs

M. Léo Landry est parti, il y a quelque temps pour aller enseigner à Grande Clairière; Mlle Claire Ayotte fait la classe à Fisher Branch, tandis que Mlle Irène Ayotte enseigne près de Ste-Rose-du-Lac.

Mariage

Mercredi dernier, le 19 septembre, le mariage de M. Raoul Ricard et de Mlle Simone Labelle était célébré en l'église de St-Jean-Baptiste. Les nouveaux époux habiteront à Hudson's Bay Junction.

Baptême

Le 17 septembre, Thérèse-Jeannette-Aurore, fille de M. et Mme Antonio Bérard. Parrain et marraine, M. et Mme Albert St-Godard.

A N.-D. de Lourdes

Mlle Blanche St-Amant est partie lundi dernier pour Notre Dame de Lourdes où elle sera employée à la Banque Canadienne Nationale.

Bazar

Les 6 et 7 octobre, il y aura un grand bazar paroissial pour l'église. Les dames et demoiselles se disputent volailles et lingeries que les généreux paroissiens donnent pour leurs soirées. Mlle Alice Landry est candidate des jeunes filles, tandis que Mme Brodeur, présidente des Dames de Ste Anne est porte-bannière des dames. A qui la victoire? Qui vivra verra!

Retraite paroissiale

C'est bien dimanche, le 14 octobre que commencera la grande retraite paroissiale prêchée par les Pères Rédemptoristes de Ste-Anne-des-Chênes. Cette retraite, nous l'espérons, sera d'un grand profit spirituel pour la paroisse.

M. le curé Fillion

Le Courrier de St-Jean-Baptiste commencera, la semaine prochaine la publication d'un court résumé de la vie de M. le curé Fillion, le fondateur si zélé et si estimé de cette paroisse.

SOMERSET

Le 20 septembre, dans l'église de Somerset, a été béni le mariage de Mlle Marie-Anne Parent, fille de M. et Mme P. Parent, de Somerset, avec M. Alexis Labossière, fils de M. et Mme Arthur Labossière, de Saint-Léon. M. l'abbé L. Senez officiait.

La mariée portait une jolie toilette de satin blanc, style princesse, garnie de point d'esprit. Son voile était fixé par une gerbe de fleurs d'oranger. Elle portait un magnifique bouquet.

Après la cérémonie, un dîner fut servi à 75 convives au domicile des parents du marié. Le souper fut servi chez les parents de la mariée. M. et Mme Labossière habiteront près de Somerset.

SAINT-LAURENT

Notre dévoué curé le R. P. Bousquet, O.M.I., a terminé sa visite de paroisse. Le nombre d'âmes est de 46. L'une des meilleures impressions de notre curé a été de trouver une si grande quantité de familles nombreuses et toutes en parfaite santé. En effet, une famille compte 12 enfants vivants; deux, 11 enfants; cinq, 10 enfants; huit, 9 enfants; dix, 8 enfants; treize, 7 enfants; treize, 6 enfants. Ces 52 familles comptent à elles seules 405 enfants bien portants. Chose remarquable, dans chacune de ses familles, le père et la mère sont encore vivants et jouissent d'une bonne santé. Honneur et bonheur à ces familles nombreuses!

Baptêmes

1er août—Pierre-Joseph, enfant de la famille André Brousse.

19 août—Maria-Roberta, enfant de la famille Alex. Boyer; parrain et marraine, M. Louis Coutu et son épouse.

21 août—Emile-Célestin, enfant de la famille J. B. Richard; parrain, Félix Chaboyer; marraine, Françoise Richard.

30 août—Marie-Rose-Irène, enfant de la famille Patrick Connelly. L'enfant fut tenu sur les fonts baptismaux par son oncle et sa tante, Ubald et Marie-Anne Perreault.

30 août—Mary-Amy-Marjorie, enfant de la famille Michel Clarke; parrain, Joseph Lavallée; marraine, Elisabeth Loyer.

* * *

Depuis quelques jours, nos enfants sont rentrés nombreux aux écoles. L'école du village est sous la direction des RR. Soeurs Franciscaines et l'école Simonet a pour institutrice Mlle Robert.

Nos fermiers sont toujours fort occupés à la coupe du foin. Grâce à Dieu, la récolte est assez bonne et leur permettra d'envisager sans trop d'appréhension l'hivernement de leurs animaux.

SAINT-BONIFACE

Tiers-Ordre de Saint François

N.B.—1. La réunion des Novices était très belle. On leur a parlé du martyr des 26 Martyrs du Japon, vu que le film doit être représenté le lundi après, le 24. Puis, un point de la Règle, où on leur a expliqué ce qu'ils doivent faire pour avoir faim de la Nourriture Eucharistique et en profiter pour se sanctifier: ce qui en est le but.

2. Le 24 septembre, en l'honneur de S. E. Mgr Yelle, parti pour Rome, il y a donc eu la représentation du film "Les 26 Martyrs du Japon", à l'Ecole Provencher, à 8 h. du soir. Le 25 et le 26, après la classe, à la même école Provencher, il y a une représentation pour les enfants. Prix: 10 sous.

Le 26, à 8 h. du soir, il y a une Jésuites. Les grandes personnes qui représentation au collège des RR. PP. n'auraient pas trouvé place le lundi, y sont également admises. Les billets restants se vendent à la porte.

3. Le Retraite du T.-O. commencera le 2 octobre au soir et finira le 5 octobre au soir.

Le 4, fête de Saint François, auront lieu les vêtures. Le 5, au soir, auront lieu les professions. Les sermons seront prêchés par le T. R. P. Chrysostôme, le soir, à la Cathédrale, à 7 h. 20, et le matin, à la sacristie-chapelle, après la messe de 7 h. 15.

* * *

Saint François a donc écrit la Règle du Tiers-Ordre en 1220, probablement à Florence (grande ville en Italie, à mi-chemin entre Rome et Milan). Mais, quand fut-elle confirmée par le Pape?, et quels furent ses premiers disciples?

I. Confirmation pontificale

Seule l'autorité du pape confère aux lois chrétiennes leur valeur. L'humble petit Pauvre ne pouvait l'oublier; il sollicita donc l'approbation pontificale pour sa nouvelle Règle. Honorius III, édifié sur la sainteté de l'auteur et sur ses projets l'approuva de vive voix. Bien plus, comme l'écrit Grégoire IX dans la Bulle Detestanda de 1228: "Par une louable action il embrassa la Fraternité nouvelle dans les entrailles de Jésus-Christ, et l'entoura d'une vigilante sollicitude. A l'aurore même de sa fondation, il la soustrayait au pouvoir civil, pour la placer sous la puissance ecclésiastique" (Sgnificatum est nobis, 21 décembre 1221).

II. Disciples de la première heure

Comme nous l'avons dit, bien des fidèles du siècle vécurent avant l'établissement du Tiers-Ordre d'après les conseils du séraphique Fondateur et devinrent les éléments des futures Fraternités; ainsi se trouve expliquée la rapidité merveilleuse des fondations dès l'année 1221.

Mais à qui revient l'honneur d'avoir revêtu le premier les livrées de la Pénitence? Bien que des historiens aient voulu le contester, cette gloire, selon une tradition constante, appartient au Bienheureux Luchésius de Poggibonzi. Il est du moins le premier Tertiaire dont l'histoire fasse mention. C'était un riche marchand converti à Dieu, qui déjà avait distribué aux pauvres la majeure partie de sa fortune, et qui, de concert avec sa femme, la Bienheureuse Bonadonna, édifiait la contrée par ses héroïques vertus. Saint François, étant venu prêcher en 1221 dans la vallée de l'Elsa, lui avait fait part de son dessein de fonder un Ordre pour les personnes du monde et lui avait demandé de s'y engager. La proposition fut agréée de grand coeur, et, dans une cérémonie émouvante, le Bienheureux Luchésius revêtit l'habit cendré, avec un bon nombre de ses concitoyens. Ainsi se trouva fondée la première Fraternité de la Pénitence dont il soit parlé.

SAINT-CLAUDE

Les directeurs de la Société d'Agriculture auront leur prochaine réunion le samedi 29 septembre, à 8 h. du soir.

Une commande de farine du moulin de Treherne sera faite prochainement. Les personnes désirant y participer devront se faire inscrire avant le lundi 8 octobre.

Les fermiers désirant se procurer des béliers par l'intermédiaire des "Ram Clubs" devront les commander avant le lundi 8 octobre, par l'entremise du secrétaire de la Société d'Agriculture.

Jean DE MOISSAC,
Secrétaire-Trésorier.

SAINT-GEORGES-DE-CHATEAUGUAY

Mort de M. Alex. Dupont

Encore une fois la mort a réclamé une victime dans le petit groupe catholique de Pine Falls. Mais il semble que la cruelle faucheuse ne soit pas charitable dans le choix de ses victimes, car deux fois dans moins de six mois elle a frappé à la même porte.

Après la mère (Mme Marie Dupont), c'est maintenant le second fils Alexandre qui nous quittait, après une maladie de près d'un mois. Commencée par ce que l'on croyait un simple mal de gorge, des complications sont survenues. Après des souffrances atroces, endurées toujours sans la moindre plainte, M. Dupont est mort le jeudi matin, 13 septembre.

Il a senti venir la mort et était prêt à quitter la vie sans regret, s'en allant comme il disait, rejoindre son père et sa mère. Il est parti en paix avec Dieu, puisqu'il avait communié et reçu l'Extrême-Onction deux jours avant.

Autour de sa dépouille mortelle, on en a entendu plusieurs dire: "Je ne puis pas croire que ça soit vrai, lui toujours si gai, ayant pour tous un sourire et un bon mot."

Le défunt, âgé de 29 ans, était bien connu à St-Georges, Pine Falls et plusieurs autres paroisses. Il laisse dans le deuil trois soeurs: Marie-Anne (Mme E. Beaulieu), Eugénie et Marguerite; cinq frères, Louis, Gérard, Alfred, Raymond et Lucien.

Le service eut lieu samedi, le 15. Le deuil était conduit par son frère aîné Louis, qui fit aussi la collecte. Les porteurs étaient ses frères, Alfred, Raymond et Lucien, et ses cousins, Hermas Dupont, Jos Bouthillier et Isidore Chèvrefils.

Un frère, Gérard, parti aux battages quelquet emps auparavnt n,a tages quelque temps auparavant n'a pu être averti en temps pour revenir.

La "Liberté" prie la famille d'agréer ses bien vives sympathies.

LA VIE AU COLLEGE

Une vraie semaine de vie collégiale vient de glisser. Rien de saillant, rien du tout depuis que le rouleau de la Ville est venu ancrer plus profondément nos assises. Cinq jours durant, le monstreux tripède roulant, lourd de quinze tonnes, a déambulé en long et en large sur notre cour de récréation pour niveler et durcir le terrain de jeux.

La gent estudiantine projette de l'employer aux examens pour aplanir les innocentes difficultés des professeurs. Trois bravos pour l'idée!

Ephémérides

Une séance récréative organisée par le P. J. Beaupré, dimanche soir. Cinéma, musique, chants, déclamations, rien n'est omis à la traditionnelle séance de famille. Et une séance de famille avec des chants "canayens". C'est peut-être épais, mais le coeur est à l'aise.

Lundi, reprise du travail ordinaire. Les retardataires se rendent enfin: Ayotte et Labossière arrivent de voyage, tout fringants.

Prenons-en pour notre rhume! Des exemples, des images tout simplement, ces Anciens. Souvent, leur Comité se réunit; pas de bruit cependant: tous sont sages et travaillent fort. Attendez, et vous verrez ce qui sortira de cette boite secrète!

Quinze chanceux seulement pour écouter les cours pédagogiques du P. Bourque. Toute l'onction de ses meilleurs jours, il la synthétise dans des leçons réservées aux Philos. Oui! les gourmands qui gobent tout, même Mgr Mélanson, de passage à St-Boniface.

Nos visiteurs ne sont pas si mal cotés, hein? Le prochain visiteur officiel sera le nouveau Président de l'Université, M. Smith, que nous attendons avec grande impatience.

L'hôpital Dionne a été inauguré

NORTH-BAY — L'inauguration officielle de l'hôpital Dafoe, où les cinq jumelles Dionne vivront la période critique de leur tendre enfance a eu lieu vendredi après-midi, à 2 heures, sous la présidence de l'hon. David A. Croll, ministre du bien-être et des affaires municipales de l'Ontario.

Mgr H.-T.-P. Ryan, évêque de Pembroke, a officié à une bénédiction de ce nouvel immeuble. Le Dr Allan Brown et le Dr W.-A. Dafoe, tous deux de Toronto, ont pris part aux cérémonies, de même que M. Théo. Legault, député libéral à l'Assemblée législative d'Ontario et M. T. Armstrong, député de Parry-Sound.

Les petites Dionne ont maintenant 110 jours d'existence et continuent d'augmenter de poids.

LE CHANGE

25 septembre

L'argent des pays d'Europe se vend aux prix suivants, en sous canadiens:

Livre anglaise	4.8689
Franc français	0.0644
Franc suisse	0.3187
Belga belge	0.2294
Lire italienne	0.0838
Couronne suédoise	0.2483
Couronne norvégienne	0.2418
Couronne dánoise	0.2151
Mark allemand	0.3898
Couronne hollandaise	0.6621

LE MARCHE

25 septembre

Bouvillons, jusqu'à 1,050 livres—	
Bons et de choix	$3.00—$4.50
Moyens	$2.00—$2.75
Ordinaires	$1.25—$1.75
Bouvillons, au-dessus de 1,050 liv.	
Bons et de choix	$3.00—$4.25
Moyens	$2.00—$2.75
Ordinaires	$1.25—$1.75
Génisses—	
Bonnes et de choix	$2.75—$3.50
Moyennes	$2.00—$2.50
Ordinaires	$1.25—$1.75
Veaux engraissés—	
Bons et de choix	$4.50—$5.50
Moyens	$3.00—$4.00
Vaches—	
Bons	$1.75—$2.00
Moyennes	$1.35—$1.50
Ordinaires	$1.00—$1.25
Pour conserve	.75—$1.00
Taureaux—	
Bons	$1.40—$1.60
Ordinaires	$1.00—$1.25
Bouvillons à engraisser—	
Bons	$1.50—$2.00
Ordinaires	.75—$1.25
Vaches et génisses à engraisser—	
Bonnes	$1.25—$1.50
Ordinaires	.75—$1.00
Vaches laitières	$10.00—$35.00
Veaux de boucherie—	
Bons et de choix	$3.00—$4.50
Ordinaires et moyens	$1.00—$2.75
Porcs—	
Bacon de choix—Prime de $1 par tête	
Bacon	$7.00
Bouchers—Escompte de $1 par tête	
Pesants	$6.50
Très pesants	$5.50
Légers et maigres	$3.00—$6.50
Truies No 1	$5.50
Truies No 2	$4.50
Inférieurs	$4.00—$4.50
Verrats	$2.50—$3.50
Agneaux	
Bon poids moyen	$4.50
Ordinaires	$2.50—$3.00
Moutons	
Bons pesants	$1.25
Bon poids moyen	$1.50—$1.75
Ordinaires	.75—$1.00

PRODUITS

Beurre—	
Beurre de Crèmerie frais no 1, F.O.B. Winnipeg	.18
Crème—	
Table	.17
Spécial	.15
No 1	.13
No 2	.10
Oeufs (D'après la classification du gouvernement fédéral)	
Grade A, la douz.	.19
Grade B, la douz.	.16
Grade C, la douz.	.13

Farine

Prix de détail pour les marques suivantes: Quaker Patents, Lake of the Woods, Five Roses, Western Canada Purity, Ogilvie Royal Household et Maple Leaf Mills:

Sac de de 98 livres	$2.75

Ce prix est pour le Manitoba et la Saskatchewan. Pour l'Alberta, il y a une différence de 5 sous de plus.

Alimentation—	
Son. La tonne	$26.00
Moulée. La tonne	$27.00
Gruau— (Prix de détail)	
Le sac de 80 livres	$3.40
Pommes de terre (F.O.B.) Winnipeg—	
(Gros)	
Pommes de terre nouvelles du Manitoba— 1 minot	.55
(Détail)	
Pommes de terre nouvelles du Manitoba— 1 minot	.60

Cours du grain fourni par
James Richardson & Sons Ltd.
1019, EDIFICE GRAIN EXCHANGE, WINNIPEG TEL. 98 452

Prix déchargé à Fort William ou Port Arthur
Pour la semaine finissant le 23 septembre 1934

GRAINS	Mardi 18	Mercredi 19	Jeudi 20	Vendredi 21	Samedi 22	Lundi 24
Blé No 1 Nord	82¼	81⅝	82¼	81⅝	81⅞	82⅛
2 Nord	79	78⅝	79	78½	78⅜	78⅞
3 Nord	77¼	76⅛	76⅜	76	76⅛	76⅛
Avoine 2 CW	45⅛	44⅜	46⅛	45	45⅛	45⅛
3 CW	41⅝	41¼	42⅞	41⅞	42	42⅛
Orge 3 CW	57½	56	56⅜	55⅝	55⅝	55⅝
4 CW	55	53½	54¼	52⅜	52⅝	52⅝
Lin 1 CW	148⅞	142⅞	146	142⅜	145⅜	143⅜
2 CW	144⅜	138⅞	142	138⅜	141⅜	139⅜
Seigle 2 CW	65⅝	64⅛	64½	63⅛	63	63¼
Prix sur voie (track)						
Base Blé 1 Nord	82⅞	81⅜	82½	82	82⅛	82¼
Avoine 2 CW	45	44⅝	46⅛	45¼	45⅜	45⅜
Orge 3 CW	45⅞	56⅜	57¼	56¼	56⅛	55⅝
Lin I CW	148⅜	143¼	146½	143⅛	145⅜	144
Seigle 2 CW	65⅜	64⅝	65	63½	63⅜	63½
Options						
Blé Oct.	82½	81⅞	82½	82	82⅛	82¼
Déc.	83¼	82⅝	83⅛	82⅜	82⅞	82⅜
Mai	87⅝	87	87⅝	87⅛	87½	87½
Avoine Oct.	45⅛	44⅜	46¼	45¼	45⅜	45⅜
Déc.	44⅝	44	44⅝	44	44	44
Mai	45⅜	45⅝	46¼	45½	45½	45½
Orge Oct.	58	56½	57¼	56¼	56⅛	56⅛
Déc.	58	56½	57⅝	56⅞	56⅜	56⅜
Mai	59½	58¼	59½	58½	58¼	58⅝
Lin Oct.	149⅛	143½	146⅝	143¼	145⅜	144
Déc.	151⅛	145¼	148	145¼	149	146½
Mai	158	152½	155	152⅛	154⅜	153
Seigle Oct.	65⅞	64⅜	65	63½	63⅜	63½
Déc.	66⅞	65⅞	66⅛	64⅜	64⅜	65
Mai	70⅛	69⅛	69⅜	68	67⅞	68⅛

FEUILLETON DE "La Liberté" No. 62

JACQUES ET MARIE

Par Napoléon BOURASSA

(Suite)

Mon enfant, ces noms ne me sont pas inconnus; je les ai souvent entendu prononcer lorsque j'étais à Québec et même depuis le peu de temps que je suis ici. Mais je ne puis moi-même vous donner aucun renseignement exact sur les familles qui les portent et sur les lieux où elles résident; depuis que j'habite la Nouvelle-France, j'ai exercé mon ministère, surtout parmi les sauvages. Un des Pères de cette mission pourra vous être plus utile que moi; il a séjourné au milieu de vos compatriotes, il les a suivis après qu'ils se fussent enfuis de leur pays, les a aidés dans leurs nouveaux établissements, et depuis les quelques semaines qu'il est ici, il a visité deux fois ceux qui se sont fixés à quelques lieues d'ici, sur les bords de la petite rivière de Montréal; peut-être le connaissez-vous.

— Puis-je savoir son nom?

— C'est le Père de la Brosse.

— Le Père de la Brosse! s'écria Jacques, mais c'est presque un frère d'armes. Il a vécu pendant près d'un an à côté de moi; nous couchions dans la même tente. Oh! qu'il m'a fait du bien, après les dures séparations que je venais de subir, quand nous errions dans les environs de l'Acadie, moi, pour protéger nos émigrés, lui pour les recueillir et les consoler! Que je suis heureux de le rencontrer encore!

— Malheureusement, dit le Père Supérieur, il ne se trouve pas maintenant dans la maison; on est venu le quérir pour des malades en danger... précisément pour un Acadien de la nouvelle commune. Il ne reviendra pas, probablement, avant mardi prochain. C'est aujourd'hui vendredi; or, comme les chemins sont très mauvais, et que le Père veut donner à ces bonnes gens le service divin, les visiter tous un peu, leur offrir tous les secours spirituels, les préparer au grand coup qui vient de les frapper, il a besoin de ces quatre jours.

— Depuis combien de temps est-il parti? dit Jacques avec précipitation.

— Depuis une heure seulement.

— Alors, il nous sera facile de le rejoindre, n'est-ce pas, mon Père, en prenant le train d'expédition?

— Je n'en doute pas; le Père de la Brosse a maintenant le pas appesanti; mais je vous en préviens, la route est difficile.

— Alors, mon Père, permettez que nous partions; j'ai grand hâte de causer avec lui; s'il allait me conduire lui-même à la maison de ma famille!...

— Je vous le souhaite, mon brave; quand on sait si bien accomplir ses devoirs de citoyen et d'enfant, on mérite que Dieu nous récompense; que la bénédiction d'un vieillard vous accompagne dans vos pieuses recherches! Si nous restons ici... et si le ciel vous favorise dans votre voyage, venez me conter votre bonheur, afin que je me réjouisse avec vous.

Après ces paroles, le saint religieux indiqua à Jacques la route qu'il devait suivre.

Un seul chemin traversait alors l'immense forêt qui séparait de ce côté le St-Laurent du Richelieu; c'était celui de St-Jean, et c'est celui que le Jésuite avait désigné à nos voyageurs. Il était droit et déjà bien tracé, on ne pouvait s'y égarer: Jacques et Wagontaga s'y avancèrent rapidement, mais après avoir franchi un espace de trois lieues à peu près, ils commencèrent à s'étonner de ne pas apercevoir, même dans le lointain, le missionnaire qu'ils désiraient tant rejoindre.

— Pour quelqu'un dont le pas est appesanti, se dit Jacques en lui-même, je trouve qu'il enjambe lestement cette route d'enfer; il faut qu'un ange l'ait voituré, ou bien qu'il soit tombé aux mains de quelque patrouille anglaise.

En effet, ce chemin, qui a été dans tout le temps un des plus difficiles du pays, était à cette époque à peine praticable dans les plus beaux mois de l'été; percé à travers des marais, des savanes et des terres argileuses, ponté à plusieurs endroits de bois rond, il avait servi de passage, durant toute une saison, à toutes les troupes françaises et anglaises; ce n'était plus qu'une voie de cahots et de boue. A tout instant les deux voyageurs étaient forcés d'entrer dans le fourré pour tourner quelque mauvais pas, et aussi, pour éviter la rencontre de quelques bataillons anglais qui rejoignaient l'armée de Montréal. Quoique Jacques fût pourvu d'un acte qui faisait foi de son allégeance, il pouvait fort bien arriver que les conquérants missent des entraves à son voyage. Il fut donc bien heureux, quand, arrivé dans les environs de la petite rivière de Montréal, qu'on appelle communément aujourd'hui rivière de Lacadie, il trouva un sentier de traverse qui pénétrait à droite dans le coeur de la forêt, et qui, selon les indications du Père Jésuite, devait le conduire directement aux premiers établissements acadiens.

Cependant, il n'eut pas meilleure fortune dans le sentier que sur la grande route; celui qu'il poursuivait avec tant d'ardeur ne s'offrit pas plus à son regard. Le soleil baissait rapidement et sous l'épaisse feuillée, il faisait déjà soir. Ignorant les lieux et les distances, dans ce pays inconnu, Jacques craignit de s'égarer et d'être obligé de revenir sur ses pas, et il se demanda souvent comment le missionnaire avait pu franchir si rapidement un pareil chemin ou par quel charme il avait pu tromper sa poursuite. Wagontaga fit observer qu'ils ne rencontraient sur le sol aucunes pistes bien récentes.

— Allons! hâtons-nous encore s'il est possible, lui dit son compagnon.

Ils marchèrent encore quelque temps avec cette inquiétude, puis après quelques milles parcourus, ils remarquèrent que les lueurs du soleil couchant arrivaient plus librement sous les voûtes impénétrables de la futaie; ils touchaient à la lisière d'une prairie de castor, ou bien à une éclaircie faite par des défricheurs... Ils s'arrêtèrent plus volontiers à cette seconde conjecture, et ils eurent raison. C'était l'abord d'un premier hameau qui se dévoila bientôt après: quelques arpents de chaumes; une cabane couverte en paille; une hutte pour les bêtes; un meulon de foin; une femme assise au seuil de sa porte; quelques petits enfants occupés à fagoter près d'un bûcher de bois vert; une colonne de fumée qui montait dans la lumière rose du soir, partant d'un trépied sur lequel mijotait le souper; une vieille haridelle, naguère superbe cavale qui avait échappé aux boulets des Anglais et à la dent de ses compatriotes, et qui se délectait maintenant en broutant sans partage l'herbe de son champ et en mirant ses nobles infirmités dans la rivière qui passait auprès: voilà quel était tout le tableau. Jacques n'en fut pas moins enchanté.

En apercevant le sauvage, les enfants puis la mère rentrèrent dans la maison. Ce pauvre réduit ne les mettait pas, pourtant, à l'abri de la violence; la porte qui était la seule ouverture de l'habitation, ne consistait qu'en quelques pièces de bois mal jointes que les habitants suspendaient, à la nuit, devant l'entrée.

Aussitôt que Jacques s'en fût approché, il mit la tête au guichet et dit à la mère:

— N'ayez pas peur, brave femme, nous sommes de vos amis; je venais seulement vous demander si vous aviez vu passer le missionnaire, cette après-midi.

— Not' nouveau Père? répondit celle-ci.

— Précisément.

— Eh! ben, non, monsieur, je ne l'avons pas vu depuis quinze jours.

— C'est étrange! fit Jacques; est-ce qu'il peut passer par un autre chemin?

— Sans doute, monsieur, depuis quelque temps il vient toujours par un sentier isolé, plus direct que le chemin du roi et meilleur pour les piétons; vous le rencontrerez à trois quarts de lieue d'ici.

— Pourrriez-vous me dire, ajouta Jacques, s'il se trouve des Hébert parmi les habitants de cette nouvelle commune?...

—Des Hébert! monsieur, oh! il n'en manque pas. D'abord, mon mari est un Hébert... Thomas, fils de Thomas et petit-fils du grand Thomas... puis, j'avons un cousin, qui est not' cinquième voisin, Paul dit le Courtaud, un blond; puis j'avons un oncle qui s'appelle François à Simon; ils restent côte à côte; puis il y en a encore d'autres...

Il y a un proverbe qui est quelquefois faux, c'est celui-ci: "Abondance de biens ne nuit pas:" dans ce moment Jacques trouva que pour avoir tant cherché les Hébert, le ciel lui en envoyait trop à la fois. L'histoire doit dire que ce nom était aussi répandu parmi les Acadiens que celui des Smith chez les Anglais.

—Et d'où vient votre famille? poursuivit notre capitaine.

— De Port-Lajoie, dans l'Ile St-Jean; elle sortait originairement des Hébert de la Rivière-aux-Hébert, sur la Baie de Beau-Bassin.

Evidemment, se dit Jacques en lui-même voilà des parents qui ne me touchent pas de près.

— Et les autres Hébert de la commune, ajouta-t-il tout haut, les connaissez-vous bien? savez-vous de quelle partie de notre pays ils étaient

(A Suivre)

LA LOI D'ARRANGEMENT ENTRE CULTIVATEURS ET CREANCIERS

Grâce à cette loi fédérale adoptée à la dernière session, chaque province peut sanctionner un concordat du cultivateur débiteur avec ses créanciers—La Commission peut même imposer un concordat

Nous conseillons à nos lecteurs de lire avec attention ce texte de loi des concordats. Il est d'une extrême importance, car cette loi supplée à des déficiences considérables des lois provinciales.

En résumé la loi dit ce qui suit: Un cultivateur incapable de faire ses paiements peut demander un concordat. Cette demande est remise à un séquestre officiel qui convoque une assemblée des créanciers.

Le cultivateur peut demander prolongation de délai, un compromis. Dès que la demande est faite entre les mains du séquestre, toutes les autres poursuites pour recouvrement de dette ou pour prise en faillite sont automatiquement suspendues pour deux mois.

La Commission est constituée d'un juge de la Cour supérieure, d'un représentant des cultivateurs débiteurs, et d'un représentant des créanciers. Cette commission peut imposer un concordat si les parties intéressées ne peuvent s'entendre, et même si les deux parties n'aiment pas le concordat que la Commission impose.

Voici le texte de la loi:

(Sanctionnée le 3 juillet 1934)

Considérant qu'en vue de l'état précaire de l'agriculture, plusieurs cultivateurs sont incapables de régler présentement leurs dettes; et considérant qu'il est essentiel dans l'intérêt du Dominion de retenir sur leurs terres tous les cultivateurs à titre de producteurs effectifs et qu'à cette fin il est nécessaire de procurer des moyens en vertu desquels des compromis ou arrangements peuvent être conclus concernant les dettes des cultivateurs qui sont incapables de payer: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

1. La présente loi peut être citée sous le titre: **Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934.**

Disposition sur la faillite et l'insolvabilité

2. (1) Dans la présente loi, à moins que le contexte n'exige ou n'implique une interprétation différente, l'expression

a) "cession" signifie une cession faite par un cultivateur en exécution de la **Loi de faillite;**

b) "commission" signifie une commission de revision établie sous le régime de la présente loi;

c) "cour" signifie la cour ayant juridiction sous l'empire de la présente loi;

d) "créancier" comprend un créancier garanti;

(e) "district" signifie un district judiciaire d'une province à laquelle la présente loi s'applique;

(f) "cultivateur" signifie une personne dont la profession principale consiste dans la culture ou le labourage du sol;

g) "mortgage" comprend une hypothèque et aussi un contrat de vente avec droit de réméré;

Chap. 53. **Arr. entre cultivateurs et créanciers.** 25-25 Geo. V.

h) "séquestre officiel" signifie un séquestre officiel nommé sous le régime de la présente loi;

i) "pétition" signifie une pétition en matière de faillite contre un cultivateur;

j) "proposition" signifie une proposition de concordat, une prorogation de délai ou un projet de traité par un cultivateur, sous l'empire de la présente loi.

(2) A moins qu'il ne soit autrement prévu ou que le contexte n'exige une interprétation différente, les expressions contenues dans la présente loi ont la même signification que dans la **Loi de faillite**, et la présente loi doit se lire et s'interpréter comme formant une seule loi avec la **Loi de faillite**, mais elle a pleine vigueur et effet nonobstant les dispositions contenues dans la **Loi de faillite**; et les dispositions de la **Loi de faillite** et les règles de faillite, sauf les stipulations contraires de la présente loi, s'appliquent *mutatis mutandis* lorsqu'il s'agit de procédures instituées sous l'empire de la présente loi, y compris les assemblées de créanciers.

(3) Chaque fois que les affaires d'un cultivateur ont été arrangées au moyen d'une proposition approuvée par la cour ou sanctionnée par la commission, tel que ci-après prévu, la Partie I de la **Loi de faillite**, nonobstant l'article sept de ladite loi, s'applique désormais à ce cultivateur, mais seul le défaut, par ce cultivateur, d'exécuter les conditions de la proposition est censé un acte de faillite. Toutefois, ce défaut ne sera pas censé un acte de faillite si, de l'avis de la cour, ledit acte était dû à des causes indépendantes de la volonté de ce cultivateur.

3. (1) Le gouverneur en son conseil peut nommer un ou plusieurs séquestres officiels dans chaque comté ou district ou pour un nombre de comtés ou districts d'une province à laquelle s'applique la présente loi, selon qu'il peut le juger nécessaire ou opportun.

(2) S'il s'agit d'une cession ou pétition, un séquestre officiel du comté ou district où réside le cultivateur est le séquestre officiel pour les fins de la présente loi et de la **Loi de faillite.**

(3) Le gouverneur en son conseil peut nommer une personne pour agir comme séquestre officiel sous le régime de la présente loi, y compris le titulaire de toute autre charge, fédérale ou provinciale, et le titulaire de cette charge, nonobstant les dispositions d'un autre statut ou loi, est tenu d'exercer les fonctions et attributions du séquestre officiel.

(4) Le séquestre officiel, s'il s'agit d'une cession ou pétition par un cultivateur, exerce les fonctions et attributions du séquestre officiel, gardien et syndic prévu par la **Loi de faillite**, et les assemblées des créanciers doivent avoir lieu à son bureau.

4. Les dispositions de la **Loi de faillite** relatives à la publication dans un journal ne s'appliquent pas lorsqu'il s'agit d'une cession ou pétition, et les dispositions de ladite loi obligeant les séquestres officiels de garder en liasse la **Gazette du Canada** ne s'appliquent pas dans le cas des séquestres officiels nommés sous le régime de la présente loi.

5. (1) Dans le cas de toute cession, pétition ou proposition, dans la province de Québec, la Cour supérieure du district judiciaire où réside le cultivateur et, dans les autres provinces, la Cour de comté ou de district possède une juridiction exclusive en matière de faillite sous réserve d'appel, tel que prévu à l'article cent soixante-quatorze de la **Loi de faillite.**

(2) Le juge de la Cour supérieure, de la Cour de comté ou de district exerce les pouvoirs attribués au registraire ainsi qu'il est prévu à l'article cent cinquante-neuf de la **Loi de faillite.**

(3) Le protonotaire de la Cour supérieure et le greffier de la Cour de comté ou de district exercent tous les devoirs du registraire, à l'exception de ses devoirs judiciaires.

Concordats

6. (1) Un cultivateur incapable de remplir ses obligations à leur échéance peut faire une proposition de concordat, demander une prorogation de délai ou un projet de traité, soit avant, soit après qu'une cession a été faite.

(2) Cette proposition doit être déposée entre les mains du séquestre officiel, qui doit immédiatement convoquer une assemblée des créanciers et exercer les attributions et fonctions dont la **Loi de faillite** exige l'exécution par un syndic dans le cas d'une proposition de concordat, d'une prorogation de délai ou d'un projet de traité.

7. Une proposition peut prescrire un compromis, une prorogation de délai ou un projet de traité concernant une dette envers un créancier garanti ou concernant une dette envers une personne qui a acquis des biens meubles ou immeubles sous réserve du droit de réméré; mais, en ce cas, l'assentiment du créancier garanti ou de ladite personne est requis, sauf s'il s'agit d'une proposition formulée et sanctionnée par la Commission de revision, tel que ci-après prévu.

8. Lorsqu'une proposition se rapporte aux droits d'un créancier garanti ou d'une personne qui a acquis des biens meubles ou immeubles sous réserve du droit de réméré, ce créancier ou cette personne peut évaluer sa garantie, et il n'a le droit de voter qu'à l'égard du solde de sa réclamation, déduction faite du montant de son évaluation; toutefois, la Cour ne doit approuver aucune proposition prescrivant le paiement à ce créancier garanti ou à cette personne, par suite de cette garantie, de toute somme qui excède son évaluation, ou lui accordant une garantie nouvelle d'une somme qui excède son évaluation.

9. Les paragraphes trois et cinq de l'article seize de la **Loi de faillite** ne s'appliquent pas s'il s'agit d'une proposition de concordat faite par un cultivateur ou d'une prorogation de délai ou d'un projet de traité qu'il demande.

10. Lorsque la Cour a approuvé une proposition ou lorsqu'une proposition a été formulée et sanctionnée par la commission, ainsi qu'il est ci-après prévu, la Cour peut ordonner au cultivateur de souscrire toute hypothèque, transport ou autre document nécessaire pour rendre effective la proposition.

11. (1) Dès le dépôt d'une proposition entre les mains du séquestre officiel, nul créancier, garanti ou non, n'a de recours contre les biens ou la personne d'un débiteur, et il ne peut instituer ou continuer des procédures sous le régime de la **Loi de faillite**, ni d'action, exécution ou autres procédures pour le recouvrement d'une dette prouvable en matière de faillite, ni le recouvrement d'une garantie sans la permission de la cour et aux conditions que cette dernière peut imposer; toutefois, le sursis de procédures prévu aux présentes ne saurait être effectif pour plus de soixante jours à compter de la date du dépôt de la proposition entre les mains du séquestre officiel, à moins que la Cour ne proroge le délai aux fins de toutes procédures relatives à la proposition.

(2) Dès le dépôt d'une proposition, les biens du débiteur sont censés sous l'autorité de la Cour en attendant le règlement définitif de toutes procédures relatives à la proposition, et la Cour peut rendre l'ordonnance qu'elle juge nécessaire à la sauvegarde de ces biens.

Commissions provinciales de revision

12. (1) Lorsqu'il le juge opportun, le gouverneur en son conseil peut établir dans toute province une commission de revision qui exerce dans cette province la juridiction ci-après prévue.

(2) Une commission doit se composer d'un commissaire en chef et de deux commissaires qui sont nommés par le gouverneur en son conseil; ils restent en fonctions durant bon plaisir et reçoivent la rémunération que le gouverneur en son conseil peut prescrire.

(3) Le commissaire en chef doit être un juge de la Cour de la province investie par la **Loi de faillite** de la juridiction originaire ou d'appel en matière de faillite, et un commissaire est nommé représentant des créanciers, et l'autre commissaire est nommé représentant des débiteurs.

(4) Chaque fois qu'un séquestre officiel rapporte qu'un cultivateur a fait une proposition, mais que les créanciers n'ont approuvé aucune proposition, la commission, à la requête écrite d'un créancier ou du débiteur, doit essayer de formuler une proposition acceptable qui sera soumise aux créanciers et au débiteur, et la commission doit étudier les observations faites de la part des intéressés.

(5) Si la proposition formulée par la commission est approuvée par les créanciers et le débiteur, elle doit être déposée à la Cour, et elle devient obligatoire pour le débiteur et tous les créanciers.

(6) Si les créanciers ou le débiteur refusent d'approuver la proposition ainsi formulée, la commission peut néanmoins sanctionner cette proposition, soit telle que formulée, soit telle que modifiée par la commission; en pareil cas, la Cour doit l'approuver, et la proposition devient alors obligatoire pour tous les créanciers et le débiteur, comme dans le cas d'une proposition régulièrement acceptée par les créanciers et approuvée par la Cour.

(7) Toute requête pour formuler une proposition doit être connue de la commission entière, et la décision de la majorité est censée celle de la commission.

(8) La commission doit appuyer sa proposition sur la capacité présente et future du débiteur de s'acquitter des obligations prescrites et sur la valeur productive de la ferme.

(9) La commission peut décliner de formuler une proposition lorsqu'elle croit ne pouvoir le faire en toute équité et justice envers le débiteur ou les créanciers.

(10) Pour les fins de l'exécution de ses attributions et fonctions prévues par la présente loi, une commission possède les pouvoirs d'un commissaire nommé sous le régime de la **Loi des enquêtes.**

13. Le gouverneur en son conseil peut aussi nommer un registraire et tous autres fonctionnaires requis pour aider la commission; ces fonctionnaires restent en fonctions durant bon plaisir et reçoivent la rémunération que le gouvernement en son conseil peut prescrire.

14. Dans toutes les procédures instituées sous le régime de la présente loi, le séquestre officiel, gardien ou syndic peut comparaître en personne et être entendu par la Cour ou la commission.

Règles et règlements

1g. (1) Le gouverneur en son conseil peut établir des règles et règlements régissant la procédure à suivre dans le cas d'une cession, pétition ou proposition, y compris l'annonce à faire dans chaque cas, et la procédure à suivre concernant l'exercice de la juridiction de la commission et pour rendre exécutoires les dispositions de la présente loi, et il peut établir un tarif de droits à acquitter en pareil cas, y compris la rémunération du syndic.

(2) Tout syndic agissant comme tel en vertu de la présente loi est assujetti à la surveillance du surintendant des faillites que peut déterminer le gouverneur en son conseil.

16. (1) Le ministre des finances est chargé de l'administration de la présente loi, et les frais nécessaires pour cette administration sont payables à même tous deniers non affectés du fonds du revenu consolidé.

(2) Le ministre doit, à l'expiration de l'année financière, préparer un rapport des dépenses effectuées et des procédures instituées sous le régime de la présente loi, et doit le présenter immédiatement au parlement ou, si le parlement n'est pas alors en session, dans les quinze jours qui suivent l'ouverture de la session suivante.

Intérêt sur les prêts agricoles

17. (1) Nonobstant les dispositions de tout autre statut ou loi, lorsqu'un taux d'intérêt de plus de sept pour cent est stipulé dans tout contrat d'hypothèque sur tout immeuble agricole, si une personne tenue de payer l'hypothèque offre ou paie, à la personne ayant droit de recevoir l'argent, le montant dû sur cette hypothèque et l'intérêt jusqu'à l'échéance, plus trois mois d'intérêt supplémentaire au lieu d'avis, nul intérêt n'est, après l'expiration de la période de trois mois susdite, exigible, payable ou recouvrable à l'égard de ladite hypothèque à un taux excédant cinq pour cent par année.

(2) Les dispositions du présent article s'appliquent dans le cas de toute hypothèque jusqu'ici ou désormais consentie, et que la somme du principal soit ou non due et échue à l'époque où cette offre ou ce paiement est fait.

18. La présente loi, à l'exception de l'article dix-sept n'entrera en vigueur dans une province qu'après que le gouverneur en son conseil l'aura proclamée en vigueur dans cette province; mais l'article dix-sept entrera en vigueur lors de la sanction de la présente loi.

Crème glacée faite à la maison

Beaucoup de ménagères s'imaginent que la préparation de la crème à la glace exige beaucoup de temps et de travail, mais les spécialistes de la Division de l'Industrie Laitière et de la Réfrigération du Ministère fédéral dn l'Agriculture ne sont pas de cet avis. Rien n'est plus facile que de faire le mélange des ingrédients qui entrent dans la composition de la crème glacée, et si l'on emploie les bonnes proportions de glace et de sel, il suffit d'une quinzaine de minutes pour compléter le procédé de congélation. Ce procédé est important; c'est lui qui donne à la crème le corps et la texture recherchées, et qui rend la crème plus ou moins appétissante.

Voici une recette pour la crème glacée aux amandes:—Prenez 1 chopine de crème, 2 cuillerées à thé de vanille, un tiers de tasse de sucre et une demi-tasse d'amandes hachées. Ajoutez la vanille et le sucre à la crème. Faites congeler. Lorsque la crème est presque congelée ajoutez les amandes hachées. Les amandes donnent un goût exquis à la crème glacée, surtout à la crème au chocolat et au sucre d'érable.

L'art de faire le thé

Aucun breuvage dans l'univers n'est aussi populaire que le thé. Il est employé dans presque tous les pays civilisés. Cette boisson délicieuse, non seulement rafraichit et fortifie l'esprit et le corps, mais elle sert aussi de medium par lequel les gens se rencontrent dans un esprit d'amitié et de compréhension.

Si les directions suivantes (fournies par le "Thé Salada") sont suivies, chaque tasse vous donnera cette saveur délicieuse qui rend le thé si agréable.

1o Employez un thé de qualité.

2o Employez toujours de l'eau fraiche.

3o Employez une théière en terre. Ebouillantez la théière pour la rendre chaude, mettez une cuillerée à thé de thé pour chaque tasse désirée et une en plus pour la théière. Ajoutez de l'eau fraiche bouillie. Laissez infuser pendant cinq minutes et brassez légèrement avant de servir.

Le thé fait d'après ces directions sera parfumé, délicieux et entièrement satisfaisant.

Encouragez les annonceurs de la "Liberté"

AU SACRE-COEUR

Un gymnase

Au commencement du mois d'octobre, le Club Sportif ouvrira les portes du nouveau gymnase du Sacré-Coeur. Dans le but de grouper davantage les jeunes de langue française, le comité d'organisation a étudié depuis quelque temps ce projet d'un gymnase dans notre salle paroissiale; dimanche dernier il a soumis à une assemblée nombreuse des jeunes gens et jeunes filles les décisions prises en conseil. L'enthousiasme était à son comble, et tous, sans exception, ont accueilli le nouveau projet avec joie.

Un gymnase! Pensez-y! Et dans notre salle paroissiale qui s'y prête admirablement! Elle est spacieuse, éclairée, et pour peu qu'on l'aménage, elle sera prête à recevoir les ardents du sport, les amateurs du Badminton, du Volley-Ball, de la Balle-au-panier, et tous les enthousiastes de la gymnastique en général.

La Commission Scolaire, à laquelle le problème avait été soumis, l'a approuvé avec la plus entière bienveillance. Il faut grouper notre jeunesse si nous voulons la sauver! Tel a été le motif généreux de sa décision affirmative. Le Club Sportif l'en remercie sincèrement.

A l'assemblée de dimanche, le comité a décidé que la cotisation serait d'un dollar par mois ou cinq piastres au commencement de la saison, qui sera de six mois (octobre-mars). L'idéal est d'enrôler tous les jeunes de langue française, jeunes de coeur du moins. Cela devrait être facile puisque, pour un si minime déboursé, le Club Sportif offre à peu près tous les avantages des clubs qui demandent quinze et vingt dollars.

Le Club Sportif lance donc l'appel à tous les intéressés! C'est un cri de ralliement! Venez nombreux, les jeunes! Vous ne le regretterez pas!

Et les catholiques français auront leur gymnase qui sera un centre d'activité intense.

PETITES ANNONCES

Tarif: 2 sous par mot. Minimum: 50 sous par insertion. Le paiement doit toujours accompagner la copie de l'annonce.

La nouvelle liste électorale

Une nouvelle liste électorale va être dressée, incessamment, en vertu de la loi du cens électoral adoptée à la dernière session.

Des énumérateurs recueilleront les noms. Dans les villes, ils sont deux pour chaque arrondissement de scrutin ou partie d'arrondissement. Chacun des deux grands partis a le droit de désigner un énumérateur. Dans les sections rurales, un seul énumérateur est désigné pour chaque arrondissement de scrutin ou partie d'arrondissement.

En ville

Dans les villes, les deux énumérateurs agiront de concert et devront faire au moins deux visites à chaque endroit; l'une le jour, de neuf à six, et l'autre entre sept heures et dix heures du soir. Les énumérateurs aviseront à sa demeure,—suivant une formule prescrite,—chaque personne dont le nom aura été inscrit sur la liste. Quiconque n'aura pas reçu un tel avis devra faire les démarches nécessaires pour se faire inscrire. Cela pourra se faire au moment d'une première revision, devant les énumérateurs, ou subséquemment à la revision devant le registraire. Après quoi, il ne sera plus possible de se faire inscrire sur la liste électorale, sauf en temps de la revision qui s'effectuera ensuite chaque année, du 15 mai au 1er juillet. Un registraire présidera à cette revision dans chaque district électoral.

A la campagne

Dans les comtés ruraux, l'énumérateur ne sera pas tenu à des visites, mais dressera une liste préliminaire d'après les renseignements qu'il pourra obtenir, soit au moyen d'une enquête personnelle, soit par toute autre source utile.

Mais avant de procéder à la confection de la liste, l'énumérateur devra envoyer à tous les maîtres de poste de l'arrondissement des avis contenant tous les renseignements nécessaires à ceux qui veulent se faire inscrire sur la liste électorale.

Ces avis devront spécifier où se fait l'inscription, par qui et dans quelle limite de temps elle devra être faite.

Chaque maître de poste devra tenir ces avis affichés dans le bureau durant tout le temps de l'inscription, à défaut de quoi il est sujet à destitution.

Des avis semblables devront aussi être affichés en des lieux convenables pour l'information des électeurs de chaque arrondissement de scrutin.

Dans les districts ruraux, l'énumérateur devra afficher la liste préliminaire avec un avis indiquant le lieu où il procédera à la revision et rectification de cette liste. Il est prévu que l'énumérateur devra se tenir à la disposition des électeurs trois jours de la semaine, les lundi, mardi, et mercredi, de une heure de l'après-midi à dix heures du soir.

Les listes électorales ainsi dressées et certifiées constituent les listes fondamentales d'un régime de revision annuelle. Mais, entre temps, elles n'existent de façon continue et ne peuvent plus être modifiées, si ce n'est à la période fixée entre le 15 mai et le 1er juillet de chaque année.

Dans les villes, les listes électorales doivent être dressées par ordre géographique. Elles doivent être affichées dans au moins trois endroits bien en vue où le public a facilement accès. Une copie certifiée est remise au registraire qui doit procéder à la revision des listes préparées par les énumérateurs.

Après avis suffisant aux électeurs, le registraire doit être disponible pour la revision des listes au moins trois jours par semaine, de neuf heures du matin à neuf heures du soir. Et cela à un endroit désigné et pendant une période déterminée.

Chaque année, à partir de 1935, aura lieu une revision des listes électorales. Elle se fera du 15 mai au 1er juillet.

Droit de vote

Tout individu, du sexe masculin ou féminin, a le droit d'être inscrit comme électeur sur la liste électorale:

a) S'il est âgé de vingt et un ans révolus;

b) S'il est sujet britannique de naissance ou par naturalisation;

c) S'il a résidé ordinairement au Canada pendant au moins douze mois, et dans le district électoral où il sollicite l'inscription comme électeur pendant trois mois de cette période, immédiatement avant la date de sa demande d'inscription.

Un électeur ne peut être inscrit que pour l'arrondissement de scrutin où il réside au moment de la préparation de la liste électorale.

WINNIPEG

Mme L.-H. Fournier et Mlle Fournier sont parties pour un séjour prolongé à Montréal.

La pluie arrête les battages

De la neige, du verglas, de la pluie: l'Ouest a eu tout cela depuis quelques jours. Dans l'Alberta et la Saskatchewan, des poteaux de télégraphe ont été jetés à terre. Au Manitoba, on a eu surtout une pluie persistante, très appréciée en certains endroits. Mais les routes sont impraticables et les battages forcément remis pour une semaine.

CELUI QUI PEUT SAUVER NOTRE PETIT PEUPLE

C'est le maître d'école, expose l'abbé Lionel Groulx, dans une conférence à Montréal

MONTREAL.—Quelqu'un peut encore sauver notre petit peuple, lui reconstruire une âme française, un idéal national: le maître.

M. l'abbé Lionel Groulx, professeur d'histoire du Canada à l'Université de Montréal et ardent patriote, faisait cette déclaration devant des centaines de maîtres, religieux et laïques, réunis dans l'auditorium de l'école du Plateau. Sa conférence avait pour titre: l'Education nationale à l'école, et se rattachait indirectement aux journées anticommunistes.

Un petit Canadien français

Pour être digne de son rôle, dit-il, le maître doit constamment avoir à l'esprit cette pensée: "l'enfant que j'ai à élever, c'est un petit Canadien français". Il faut lui enseigner nos droits, ses devoirs et même ses déficiences pour les corriger. Même à de jeunes enfants, il faut répéter que le Canadien français, c'est d'abord, en son pays, un monsieur qui est chez soi, que sa race n'a pas été créée et mise au monde pour être une race de serviteurs, qu'il ne doit pas endurer qu'on ne lui parle sa langue qu'où on le voudra bien.

Le conférencier suggère plus loin, en passant, de faire voir aux enfants sur une carte de géographie nos petits îlots de vie française dans la grande mer anglo-américaine.

Colonialisme

Parlant de notre esprit colonialiste, M. Groulx dit: "L'esprit de vaincu chez nous se révèle en l'anémique nal, en notre impuissance à constituer pauvreté de notre sentiment natiocette chose que tout nous commande, dans l'ordre économique, une solidarité française. Aux tares du colonialisme, il faut joindre, dans l'âme des fils de l'ouvrier, les déformations du prolétariat actuel. En moins d'une génération, des terriens et des fils de terriens, transplantés à la ville ou devenus employés ailleurs des grandes manufactures, en sont venus à croire qu'ils existent pour former le prolétariat et déménager d'un quartier à l'autre des grandes villes. Nous assistons à ce triste spectacle: l'immigrant d'hier, pauvre, est devenu l'employeur de petites Canadiennes françaises, des filles des pionniers de ce pays. Je vous reproche, à vous et à vos parents, de ne trouver ni anormal, ni douloureux de ne pas être les employeurs ou les enfants des employeurs, mais des enfants et des enfants d'employés. Nous souffrons d'un manque d'ambition, d'un manque de souci de la qualité, du mépris, de la ponctualité. Nous torchons notre travail, depuis l'écolier qui ne ponctue pas, jusqu'au marchand qui ne livre à peu près jamais sa marchandise à l'heure fixée.

Nos ressources

Au chapitre des ressources, extérieures et intérieures, l'abbé Groulx place tout d'abord l'influence éducatrice de la géographie canadienne. Regarder soi-même le Canada pour le montrer de façon vivante aux petits, puis l'histoire, mais la substance de l'histoire et non pas seulement des dates. M. Groulx cite encore comme ressource extérieure: la langue et la culture. Le conférencier cite ensuite les ressources intérieures: âme française, atavisme glorieux, catholicisme.

Dans sa conclusion, M. Groulx déclare; les vrais facteurs puissants sur notre peuple et sur notre avenir, ce ne sont ni les journaux, ni les politiciens, ni les financiers, mais la grande armée de vos maîtres. Eux seuls tiennent vraiment entre leurs mains la prochaine génération. Que ne pourrait tout le personnel enseignant d'un pays dévoué à la même doctrine d'éducation, obéissant à la même discipline, aux mêmes inspirations? A ceux qui s'inquiètent, qui cherchent de quel côté pourrait venir le salut, il n'y a donc qu'une réponse à faire: quelqu'un peut encore sauver notre petit peuple, lui reconstruire une âme française, un idéal national: le maître.

Langue vulgaire et langue scientifique

Patient: "Maintenant, Docteur, laissez de côté les longues définitions scientifiques et dites-moi, dans notre langage de tous les jours, quelle est ma maladie."

Docteur: "Bien, pour vous dire franchement, vous êtes atteint de paresse incurable."

Patient: "Mille mercis, Docteur. Et maintenant, vous allez me donner le terme scientifique pour que j'explique ma maladie à ma femme."

* * *

Présence d'esprit

Le constable: "Pourquoi n'avez-vous pas arrêté lorsque je vous ai interpelé tout à l'heure, sur l'avenue Taché?"

L'automobiliste (qui a toujours l'esprit présent): "Je croyais que vous disiez: "Allô, M'sieu le Sénateur!"

Le constable: "Bien, voyez-vous, Sénateur, je voulais vous avertir de ne pas aller si vite quand vous traverserez la ville de Winnipeg.

* * *

Arithmétique

L'instituteur. — Jean, aujourd'hui, je te donne 3 lapins et demain encore 2. Combien en auras-tu?

Jean. — 6, Monsieur.

L'instituteur. — Ah! non, mon ami, 2 + 3 = 5.

Jean. — Oui, mais j'en ai déjà un à la maison.

Champignons de Marseille

A la table d'un restaurant parisien, un Gascon et un Marseillais se voient servir un plat de champignons. Le premier s'écrie avec dédain:

— C'est ce qu'ils appellent des champignons à Paris? C'est gros comme rien! Chez nous, les champignons sont énormes, presque aussi gros que l'arbre au pied duquel ils poussent.

— Et chez nous, riposte le Marseillais, ce sont les arbres qui poussent au pied des champignons!

* * *

Economie d'Ecossais

La scène se passe en Ecosse, à un certain moment de l'année où les tramways eurent une baisse générale.

Un écossais se montra mécontent et voulut faire remonter le tarif des tramways.

— Mais enfin, lui dit-on, c'est votre intérêt, vous devriez être satisfait.

— Oh! non, répondit-il, comme je ne prends jamais le tramway, car je vais à pied, cela me faisait avant une plus grosse économie.